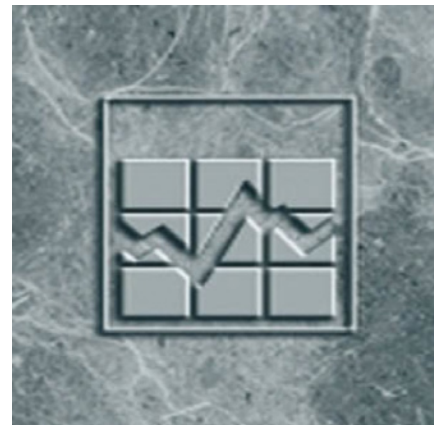


N° 62F0026M au catalogue  
ISSN 1708-8887  
ISBN 978-0-660-36994-5

## Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages

# Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2019



Date de diffusion : le 22 janvier 2021

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Définitions</b> .....	<b>6</b>
2.1 Notions générales.....	6
2.2 Caractéristiques des ménages.....	6
2.3 Exemples de dépenses des ménages.....	7
2.4 Caractéristiques du logement .....	8
2.5 Équipement ménager .....	9
2.6 Catégories de classification .....	9
<b>3. Méthodologie de l'enquête</b> .....	<b>11</b>
3.1 La population cible .....	11
3.2 Le contenu de l'enquête et les périodes de référence .....	11
3.3 Le plan d'échantillonnage .....	12
3.3.1 Le plan d'échantillonnage dans les provinces .....	12
3.3.2 Le plan d'échantillonnage dans les capitales des trois territoires .....	12
3.4 La collecte des données .....	13
3.5 Le traitement des données et le contrôle de la qualité .....	13
3.6 Pondération et estimation .....	14
3.6.1 Poids initiaux et ajustements pour la non-réponse.....	15
3.6.2 Étalonnage des poids.....	15
3.6.2.1 Étalonnage des poids dans les provinces .....	15
3.6.2.2 Étalonnage des poids dans les capitales des trois territoires .....	16
3.6.3 Annualisation et autres ajustements .....	16
3.7 La période de référence des estimations .....	16
3.8 Les révisions historiques .....	17
3.9 La comparabilité dans le temps .....	18
<b>4. Qualité des données</b> .....	<b>19</b>
4.1 Les erreurs d'échantillonnage .....	19
4.2 La suppression de données .....	20
4.3 Les erreurs non dues à l'échantillonnage.....	20
4.3.1 Erreurs de couverture.....	20
4.3.2 Erreurs de réponse.....	20
4.3.3 Erreurs de non-réponse .....	20
4.3.4 Erreur de traitement .....	23
4.3.5 Imputation de la non-réponse partielle .....	23
4.4 L'effet des valeurs extrêmes.....	25

<b>5. Dérivation des tableaux de données</b> .....	<b>25</b>
5.1 Estimation du nombre de ménages .....	25
5.2 Estimation des dépenses moyennes par ménage .....	25
5.3 Exemples d'estimations de dépenses.....	26
5.4 Dérivation de différentes estimations .....	27
5.4.1 Dépenses moyennes par personne .....	27
5.4.2 Pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget).....	27
5.4.3 Combinaison des catégories de dépenses.....	28
5.4.4 Dépenses agrégées.....	28
5.4.5 Dépenses agrégées en combinant des colonnes de données .....	28
5.4.6 Dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données .....	29
5.4.7 Part des dépenses d'un sous-groupe parmi l'ensemble des ménages.....	30
<b>6. Produits et services connexes</b> .....	<b>30</b>
6.1 Tableaux de données (anciennement CANSIM) .....	30
6.2 Produits de microdonnées .....	30
6.3 Totalisations personnalisées.....	31
<b>7. Bibliographie</b> .....	<b>31</b>
<b>Annexe A Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada<sup>1</sup> et provinces</b> .....	<b>32</b>
<b>Annexe B Taux de réponse par mois de collecte, Canada<sup>1</sup></b> .....	<b>32</b>
<b>Annexe C Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement, Canada<sup>1</sup></b> .....	<b>33</b>
<b>Annexe D Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses caractéristiques des ménages, Canada<sup>1</sup></b> .....	<b>35</b>
<b>Annexe E Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada<sup>1</sup></b> .....	<b>36</b>
<b>Annexe F Taux d'imputation par type d'imputation et méthode de déclaration des dépenses au journal, Canada<sup>1</sup></b> .....	<b>36</b>
<b>Annexe G Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, Canada<sup>1</sup></b> .....	<b>37</b>
<b>Annexe H Taux de réponse, taux d'imputation, estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, capitales des trois territoires</b> .....	<b>39</b>

# Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2019

## 1. Introduction

Le guide de l'utilisateur présente de l'information d'intérêt pour les utilisateurs des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2019. Il définit des termes et des variables utilisés dans le cadre de l'enquête et donne des précisions concernant la méthodologie adoptée et la qualité des données. Il renferme également une section présentant des exemples d'estimations susceptibles d'être tirées des données de l'enquête.

L'EDM est effectuée dans les 10 provinces et les 3 capitales des territoires. L'enquête est effectuée aux 2 ans à partir de l'année de référence 2017. Jusqu'à 2017, l'enquête était effectuée chaque année dans les provinces. Elle a été effectuée dans les capitales territoriales aux deux ans depuis 2015.

L'EDM recueille des renseignements sur les dépenses des ménages au moyen d'un questionnaire (administré lors d'une entrevue sur place) et d'un journal de dépenses quotidiennes. Le questionnaire est utilisé pour recueillir l'information sur les dépenses plus élevées ou moins fréquentes à l'aide de périodes de rappel adaptées au type de dépenses (dernier mois, derniers 3 mois, derniers 12 mois ou dernier paiement), tandis que le journal recueille des dépenses plus détaillées ou fréquentes. Une fois le questionnaire complété, on demande à tous les ménages de compléter le journal en compilant les dépenses de leur ménage au cours d'une période d'une semaine dans les provinces ou au cours d'une période de deux semaines dans les capitales territoriales.

La collecte des données est effectuée en continu au cours de l'année pour tenir compte des variations saisonnières des dépenses. L'EDM de 2019 a été réalisée entre janvier 2019 et décembre 2019 auprès d'un échantillon de 17 491 ménages dans les 10 provinces et de 937 ménages dans les 3 capitales des territoires. Des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages ont été recueillis, ainsi que de l'information sur les caractéristiques du logement, les caractéristiques démographiques des ménages et l'équipement ménager.

À partir de 2015, la couverture de l'EDM dans le nord a été limitée aux 3 capitales des territoires (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit). De plus, le nouveau modèle de l'EDM, mis en place pour les provinces en 2010, a été utilisé pour les capitales territoriales depuis 2015. En raison des différentes méthodes d'échantillonnage et d'estimation appliquées dans les provinces et les capitales du nord, les estimations des trois capitales des territoires doivent être interprétées avec précaution et ne devraient pas être comparées directement aux estimations des provinces. Ces différences sont mentionnées tout au long de ce guide lorsqu'applicable.

Il est important de noter que les données à l'échelle nationale incluent les 10 provinces uniquement.

Les estimations des dépenses des ménages pour les 10 provinces sont disponibles à l'échelon national, par province ainsi que par mode d'occupation du logement, âge de la personne de référence, taille de la région de résidence, type de ménage et quintile de revenu du ménage. Des estimations détaillées des dépenses alimentaires sont aussi produites aux échelons national et provincial.

Les estimations des dépenses des ménages sont produites pour les trois capitales des territoires (Whitehorse, Yellowknife and Iqaluit). Les estimations par mode d'occupation du logement, âge de la personne de référence, taille de la région de résidence, type de ménage et quintile de revenu du ménage ne sont pas produites pour les territoires en raison des faibles tailles d'échantillon dans les capitales territoriales.

Pour obtenir des totalisations personnalisées ou de plus amples renseignements au sujet de l'Enquête sur les dépenses des ménages, veuillez communiquer avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)).

## 2. Définitions

### 2.1 Notions générales

**Année de référence de l'enquête :** Année de la collecte des données, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Cadeaux :** L'ensemble des dépenses peut comprendre les cadeaux faits à des personnes de l'extérieur du ménage.

**Dépenses :** Coût net de tous les biens et services reçus pour utilisation personnelle à l'intérieur d'une période donnée (par exemple, 1, 3 ou 12 mois), peu importe si les biens ou services ont été payés durant cette période, et peu importe si ces dépenses ont été effectuées au Canada ou à l'étranger. Les dépenses attribuables à une entreprise sont exclues.

**Échange :** Lorsqu'un bien échangé sert à réduire le prix d'un article, le plus souvent un véhicule; le montant des dépenses est le coût total après l'échange. Les transactions immobilières font exception.

**Membre du ménage :** Personne demeurant habituellement dans le logement à la date de l'entrevue.

**Ménage :** Personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est par conséquent égal au nombre de logements occupés.

**Personne de référence :** Le membre du ménage qui est interviewé choisit le membre du ménage qui doit figurer à titre de personne de référence après avoir entendu la définition suivante : « La personne de référence est le membre du ménage qui est principalement responsable de la gestion financière du ménage (par exemple, la personne qui paie le loyer, les versements hypothécaires, les taxes foncières et l'électricité). Lorsque des membres du ménage se partagent la tâche à parts égales, choisissez un des membres comme personne de référence ». La personne de référence doit être membre du ménage à la date de l'entrevue.

**Règlement d'assurance :** Lorsqu'un règlement d'assurance a servi à faire réparer ou à remplacer un bien, l'enquête ne tient compte que de la franchise payée.

**Résidence principale :** Le logement principal appartenant au ménage au moment de l'entrevue.

**Résidence secondaire :** Tout logement utilisé par le ménage comme domicile occasionnel (par exemple, un chalet, une ferme d'agrément ou une résidence d'été). Inclut les multipropriétés avec usage partagé et les propriétés hors du Canada. N'inclut pas les maisons de vacances qui peuvent être déplacées (par exemple, les roulottes et les véhicules motorisés).

**Taxes incluses :** Toutes les dépenses comprennent, le cas échéant : la taxe de vente harmonisée, la taxe sur les produits et services, les taxes de vente au détail provinciales, les pourboires, les droits de douane et tous les autres prélèvements ou taxes.

### 2.2 Caractéristiques des ménages

**Âge de la personne de référence :** Correspond à l'âge de la personne de référence à la date de l'entrevue.

**Estimation du nombre de ménages :** Estimation du nombre de ménages dans la population cible de l'enquête au cours de l'année de référence.

**Propriétaire du logement :** Ménage vivant dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.

**Répondants à l'entrevue :** Correspond au nombre de ménages échantillonnés admissibles moins les ménages n'ayant pu être contactés par les intervieweurs, les ménages ayant refusé de participer et les ménages dont le questionnaire de l'entrevue a été rejeté en raison d'un niveau d'information insuffisant.

**Revenu du ménage avant impôt :** Correspond au revenu total avant impôt que le ménage a reçu au cours de l'année précédant l'année de référence de l'enquête. Il inclut les sources de revenu de toute provenance, y compris les transferts gouvernementaux : salaires et traitements avant déductions, revenu net d'un emploi autonome agricole, revenu net d'un emploi autonome non agricole, pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), prestations du Régime de pension du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ), prestations fédérales pour enfants, prestations ou crédits provinciaux ou territoriaux pour enfants, prestations d'assurance-emploi, assistance sociale, indemnités pour accidents du travail, crédit fédéral pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), crédits d'impôt provinciaux, autres transferts gouvernementaux, pensions de retraite privées, pension alimentaire reçue, bourses d'études et subventions de recherche, ainsi que d'autres revenus imposables y compris les revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) et revenus de placement.

**Taille du ménage :** Nombre de personnes dans le ménage à la date de l'entrevue.

### 2.3 Exemples de dépenses des ménages

**Achats d'automobiles, fourgonnettes et camions :** Prix d'achat net, y compris le matériel supplémentaire, les accessoires et les garanties achetées au moment de l'achat du véhicule, après déduction de la valeur de la reprise ou d'une vente distincte. Il y a vente distincte lorsqu'un véhicule est vendu indépendamment par le propriétaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas échangé au moment de l'achat ou de la location d'un autre véhicule.

**Aliments achetés au magasin :** On entend par « magasin » tous les commerces où sont vendus des aliments, tels que les épiceries, les magasins d'alimentation spécialisés, les magasins à grande surface, les magasins de type entrepôt et les dépanneurs, ainsi que les fournisseurs d'aliments congelés, les marchés et les comptoirs de produits agricoles en plein air et tous les autres établissements sans service. Les dépenses sont nettes des coupons de réduction ou rabais à la caisse et incluent les dépôts demandés lors de l'achat. Les remboursements de dépôts sont exclus des dépenses totales et apparaissent comme dépenses négatives (entrées d'argent) dans la catégorie « Dépenses diverses » (hors de la catégorie « Aliments achetés au magasin »).

**Aliments achetés au restaurant :** On entend par « restaurant » les restaurants avec service aux tables, les restaurants-minute et les cafétérias, ainsi que les comptoirs-rafraîchissements, les casse-croûte, les machines distributrices, les cantines mobiles, les traiteurs et les friteries. Ces dépenses incluent les pourboires et n'incluent pas les dépenses pour les boissons alcoolisées.

**Appareils électroménagers :** Prix d'achat net après déduction de l'allocation d'échange et de tout autre rabais. Exclut les appareils électroménagers inclus dans l'achat d'une maison.

**Boissons alcoolisées :** Comprennent les boissons alcoolisées achetées au magasin et dans les restaurants. Les dépenses relatives aux articles et aux frais pour la production personnelle de bière, de vin ou de spiritueux sont également incluses.

**Cannabis :** Le « cannabis pour usage thérapeutique » réfère aux produits de cannabis prescrits par un médecin. Le « cannabis pour usage non thérapeutique » réfère aux produits de cannabis non prescrits par un médecin.

**Consommation courante totale :** Somme des dépenses courantes effectuées pour l'alimentation, le logement, l'entretien ménager, l'ameublement et l'équipement ménager, les vêtements et accessoires, le transport, les soins de santé, les soins personnels, les loisirs, l'éducation, le matériel de lecture et autres imprimés, les produits du tabac, les boissons alcoolisées et le cannabis pour usage non-thérapeutique, les jeux de hasard et les dépenses diverses.

**Dépenses totales :** Somme de la consommation courante totale, des impôts sur le revenu, des paiements d'assurance individuelle, des cotisations à des régimes de pension de retraite, des dons en argent, des pensions alimentaires et des contributions aux œuvres de bienfaisance.

**Eau, combustibles et électricité (pour le logement principal) :** Dépenses relatives aux services d'aqueduc et d'égouts, d'électricité et de gaz naturel et d'autres combustibles pour le logement principal, qu'il soit loué ou qu'il appartienne à un membre du ménage.

**Forfait de voyage :** Un forfait de voyage inclut toujours au moins deux composantes. L'une d'elles est toujours le transport. L'autre ou les autres pourraient être une ou une combinaison de l'hébergement, des repas, des visites touristiques, etc.

**Hébergement hors du foyer :** Inclut toutes les dépenses d'hébergement en voyage. Inclut aussi les frais d'hébergement pour les membres du ménage temporairement hors du foyer pour les études ou pour le travail. Exclut les dépenses d'hébergement engagées dans le cadre d'un forfait de voyage.

**Impôts sur le revenu :** Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu pour l'année d'imposition précédant l'année de référence de l'enquête. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Les primes d'assurance-maladie provinciale sont aussi incluses.

**Jeux de hasard :** Dépenses pour tous les types de jeux de hasard. Les dépenses ne sont pas nettes des gains provenant de ces jeux.

**Logement :** Logement principal (appartenant au ménage ou loué) et tout autre logement (comme les maisons de villégiature ou l'hébergement pendant les voyages).

**Loyer :** Dépenses nettes pour le loyer, excluant les dépenses imputées à un revenu d'entreprise ou les montants provenant de la location de pièces. Inclut les montants supplémentaires payés au propriétaire (p. ex. dépôts de garantie).

**Primes d'assurance des locataires/propriétaires :** Primes versées pour les polices d'assurance-incendie et d'assurance générale.

**Produits du tabac et articles pour fumeurs :** Comprennent les cigarettes, le tabac, les cigares, les cigarettes électroniques, les allumettes, les pipes, les briquets, les cendriers, le papier et les tubes à cigarettes et les autres articles pour fumeurs.

**Rabais et remboursements :** Indiqués dans les tableaux de données comme des « dépenses négatives », puisqu'ils constituent une entrée d'argent pour le ménage plutôt qu'une sortie.

**Réparations et entretien (logement appartenant à l'occupant) :** Dépenses pour les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux pour tous les types de travaux de réparations et d'entretien, y compris les dépenses pour les réparations et l'entretien de l'équipement, des appareils et des accessoires encastrés. Les dépenses pour les modifications et les améliorations sont exclues puisqu'elles sont considérées comme une augmentation de l'actif (investissement) et non comme une dépense.

**Soins de santé :** Comprennent les frais directs payés par les ménages, nets des dépenses remboursées, ainsi que les primes d'assurance-maladie privée. Depuis 2019, ce concept inclut les frais directs payés par les ménages pour le cannabis pour usage thérapeutique.

**Taxes foncières et scolaires et frais d'égouts et d'aqueduc pour maisons de villégiature et autres résidences secondaires appartenant au ménage :** Le montant facturé, à l'exclusion des remises. Les frais de service spéciaux (par exemple, la collecte des déchets et les égouts), les améliorations locales, les taxes scolaires, et les redevances d'eau sont inclus si ces éléments figurent dans la facture de taxes foncières.

## 2.4 Caractéristiques du logement

**Besoin de réparations :** Indique l'importance, selon le répondant, des réparations nécessaires à la date de l'entrevue pour remettre le logement à son état original. Les travaux de rénovation, les ajouts, les transformations ou les travaux d'amélioration en vue d'économiser l'énergie qui amélioreraient l'état original du logement ne sont pas inclus.

- **Les réparations majeures** se rapportent à des défauts graves dans la structure du logement ainsi que dans la plomberie, le système électrique ou le système de chauffage. Ces défauts comprennent, par exemple, des tuyaux corrodés, des fils électriques endommagés, des planchers affaissés, des murs renflés, des plafonds humides et des fondations qui s'effritent.
- **Les réparations mineures** se rapportent à des défauts dans la surface ou le revêtement du logement, et à des défauts moins graves dans la plomberie, le système électrique ou le système de chauffage.



Ces défauts comprennent, par exemple, des petites fissures dans les murs intérieurs et les plafonds, des appareils d'éclairage et des interrupteurs brisés, des carreaux de fenêtre brisés ou fêlés, des éviers qui fuient, des bardeaux ou des parties du revêtement extérieur manquants et de la peinture écaillée.

**Genre de logement :** Genre de logement où demeure le ménage à la date de l'entrevue. Un logement est un ensemble structurellement séparé de pièces habitables ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou accessible par un vestibule commun ou une cage d'escalier.

- Un **logement individuel** non attenant comprend seulement une unité de logement et est complètement séparé sur tous les côtés de toute autre construction, à l'exception de son propre garage ou remise.
- Un **logement individuel** attenant se compose de maisons jumelées ou maisons doubles ou de maisons en rangée.
- Un **appartement** comprend les unités dans les duplex (deux logements superposés), triplex, quadruplex et les immeubles à appartements.
- Les **autres logements** englobent les maisons mobiles, les maisons motorisées, les tentes, les wagons ou les bateaux (y compris les maisons flottantes et les bateaux d'habitation) qui servent de résidences permanentes et qui peuvent être déménagés dans un bref délai.

**Mode d'occupation :** Situation du ménage en matière de logement à la date de l'entrevue.

- **Propriétaire avec hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il y avait une hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Propriétaire sans hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il n'y avait pas d'hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Locataire** indique que le logement était loué par le ménage ou occupé sans frais à la date de l'entrevue.

## 2.5 Équipement ménager

**Ordinateur :** Exclut les ordinateurs qui servent exclusivement à des fins commerciales.

**Service téléphonique conventionnel :** Inclut les services téléphoniques conventionnels utilisés à des fins commerciales si le commerce est situé dans le logement.

**Téléphone cellulaire :** Inclut les téléphones cellulaires et les appareils de messagerie textuelle portatifs avec les capacités d'un téléphone cellulaire.

**Utilisation d'Internet à la maison :** Indique si le ménage a accès à l'Internet à la maison.

**Véhicules appartenant au ménage :** Nombre de véhicules (automobiles, camions et fourgonnettes) appartenant aux membres du ménage à la fin du mois précédant la date de l'entrevue.

## 2.6 Catégories de classification

**Âge de la personne de référence :** Les ménages sont regroupés selon l'âge de la personne de référence comme suit :

- Moins de 30 ans
- 30 à 39 ans
- 40 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus

**Canada :** Les données à l'échelle du Canada incluent les 10 provinces seulement.

**Capitales des trois territoires :** Ce sont les trois capitales des territoires, soit Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit (basé sur le concept de subdivision de recensement de 2016).

**Centre de population :** Région ayant une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Les centres de population sont classés selon les catégories suivantes :

- Petit centre de population : 1 000 à 29 999
- Centre de population moyen : 30 000 à 99 999
- Grand centre de population urbain : 100 000 et plus

**Mode d'occupation du logement :** Renseignement sur le fait qu'un membre du ménage était propriétaire ou locataire du logement dans lequel le ménage vivait à la date de l'entrevue.

- **Propriétaires** désigne tous les ménages qui habitaient dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.
  - Les propriétaires avec hypothèque étaient propriétaires d'un logement avec une hypothèque à la date de l'entrevue.
  - Les propriétaires sans hypothèque étaient propriétaires d'un logement sans une hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Locataires** désigne les ménages qui louaient un logement à la date de l'entrevue (à titre de locataire ayant un loyer ou ne payant aucun loyer).

**Quintile de revenu du ménage avant impôt (national) :** Les groupes de revenu sont obtenus par le classement des ménages répondants de l'entrevue en ordre ascendant du revenu total des ménages avant impôt, et par la répartition subséquente des ménages en cinq groupes de tailles semblables. L'estimation du nombre de ménages dans chaque groupe devrait en principe être la même, mais des différences peuvent survenir en raison du poids du ménage à la frontière de deux quintiles car ce ménage doit se situer dans l'un ou l'autre des quintiles. De plus, la méthodologie particulière de l'enquête (avec une série de poids pour l'entrevue et une autre série de poids pour le journal) implique une estimation du nombre de ménages équivalente entre l'entrevue et le journal uniquement si les quintiles sont définis à l'échelle provinciale. Pour les quintiles nationaux, il pourrait y avoir une différence entre l'estimation du nombre de ménages selon que les poids utilisés sont ceux de l'entrevue ou ceux du journal (voir la section 5).

**Région rurale :** Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont considérées comme des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le Canada.

**Taille de la région de résidence :** Les logements échantillonnés sont attribués aux groupes suivants d'après la région où ils sont situés selon les limites du Recensement de la population de 2016 et la taille de la population.

- Centres de population :
  - 1 000 000 et plus
  - 500 000 à 999 999
  - 250 000 à 499 999
  - 100 000 à 249 999
  - 30 000 à 99 999
  - 1 000 à 29 999
- Région rurale

**Type de ménage :** Les ménages se répartissent selon les catégories suivantes :

- **Ménages d'une personne** sont les ménages où une seule personne occupe le logement à la date de l'entrevue.
- **Ménages composés d'un couple** sont les ménages où le conjoint de la personne de référence, marié ou en union libre, est membre du ménage à la date de l'entrevue. Ce type de ménage peut être réparti en ménages composés d'un couple sans enfant (sans autre personne), avec enfants (sans autre personne) et avec d'autres personnes. On entend par « enfants », les fils, filles ou les enfants en foyer nourricier de la personne de référence, célibataires, peu importe leur âge. On entend par « autres personnes », les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié », d'autres personnes apparentées par la naissance ou le mariage, et les personnes non apparentées.
- **Familles monoparentales** sont les ménages où la personne de référence n'a aucun conjoint à la date de l'entrevue et où il y a au moins un enfant célibataire (fils, fille ou enfant en foyer nourricier de la personne de référence). Les ménages monoparentaux pour lesquels des données sont présentées ne comprennent pas d'autres personnes.
- **Autres ménages** sont les ménages composés de personnes apparentées seulement ou les ménages ayant au moins une personne non apparentée à la personne de référence (par exemple, un pensionnaire, un chambreur, un employé). On entend par personnes apparentées :
  - les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier de la personne de référence dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié »;
  - les personnes apparentées à la personne de référence par la naissance ou par le mariage (ni le conjoint, ni le fils ou la fille, ni l'enfant en foyer nourricier).

### 3. Méthodologie de l'enquête

#### 3.1 La population cible

La population cible de l'EDM de 2019 correspond à la population des 10 provinces canadiennes et des capitales des 3 territoires (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit). Les pensionnaires d'établissements institutionnels et les membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires sont exclus de la population cible ainsi que les personnes vivant dans les réserves indiennes. Ces exclusions représentent environ 2 % de la population.

Pour des raisons opérationnelles, les personnes vivant dans des régions où le taux de logements vacants est très élevé et où les coûts de collecte seraient exorbitants sont exclues de la collecte. Également exclues sont les personnes vivant dans d'autres types de logements collectifs tels que :

- les personnes qui vivent dans les résidences pour personnes âgées non autonomes;
- les personnes qui vivent de façon permanente dans les résidences scolaires et les camps de travail;
- les membres d'ordre religieux et d'autres groupes vivant en communauté.

Les exclusions à la collecte représentent moins de 0,5 % de la population cible. Ces personnes sont toutefois incluses dans les estimations démographiques auxquelles sont ajustées les estimations de l'EDM (voir la section 3.6).

#### 3.2 Le contenu de l'enquête et les périodes de référence

L'EDM recueille principalement des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages. L'enquête recueille également les caractéristiques démographiques du ménage, certaines caractéristiques du logement (telles que le type, l'âge et le mode d'occupation du logement) ainsi que certains renseignements sur l'équipement que possède le ménage (par exemple, l'équipement électronique et le matériel de communication). De plus, des données sur le revenu tirées des données de l'impôt des particuliers sont combinées aux données de l'enquête.

Pour les dépenses recueillies à partir du questionnaire, la durée de la période de référence varie selon la période de rappel spécifiée dans la question (par exemple, le dernier mois, les 3 derniers mois ou les 12 derniers mois). La période de référence varie également en fonction du mois de collecte (par exemple « les 12 derniers mois » pour les ménages de l'échantillon de janvier 2019 correspondent à la période de janvier 2018 à décembre 2018, tandis que la période de 12 mois des ménages de l'échantillon de décembre 2019 correspond aux mois de décembre 2018 à novembre 2019). Les dépenses recueillies à partir du journal de dépenses sont déclarées pendant une période d'une semaine dans les provinces et de deux semaines dans les capitales des territoires.

Généralement, des périodes de référence plus longues sont utilisées pour recueillir les dépenses relatives à des biens et services plus dispendieux ou achetés rarement ou irrégulièrement. À l'inverse, des périodes plus courtes sont utilisées pour les biens et services de moindre valeur ou achetés fréquemment ou régulièrement.

Pour les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'équipement ménager, la période de référence est la date de l'entrevue. La période de référence du revenu est l'année civile précédant l'année de l'enquête (par exemple, revenu de 2018 pour l'EDM de 2019).

### 3.3 Le plan d'échantillonnage

L'échantillon de l'EDM de 2019 est constitué de 17 491 ménages répartis dans les 10 provinces et de 937 ménages répartis dans les 3 capitales des territoires (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit).

#### 3.3.1 Le plan d'échantillonnage dans les provinces

Dans les 10 provinces, l'échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage stratifié à deux degrés. Le premier degré consiste à sélectionner un échantillon d'aires géographiques (appelées grappes). Une liste de tous les logements se trouvant dans les grappes sélectionnées est ensuite établie pour permettre la sélection d'un échantillon de logements dans chaque grappe. Les logements choisis qui sont habités par des individus de la population cible constituent l'échantillon de ménages de l'enquête. L'enquête utilise plusieurs composantes du plan de l'Enquête sur la population active (EPA) dans le but de minimiser les coûts d'opération, mais les logements sélectionnés pour l'EDM sont différents des logements sélectionnés pour l'EPA.

L'échantillon national est d'abord réparti entre les provinces en tenant compte de la variabilité des dépenses totales des ménages et, dans une moindre mesure, du nombre de ménages dans chaque province. L'objectif est d'obtenir des estimations de qualité similaire entre les provinces. Les tailles d'échantillon par province sont fournies dans le tableau 1a (section 4). L'échantillon est ensuite réparti entre les strates formées en regroupant des grappes ayant des caractéristiques similaires selon diverses variables sociodémographiques. Certaines strates ont été définies pour cibler des sous-populations précises telles que les ménages à haut revenu. Dans le but d'améliorer la qualité des estimations, la répartition de l'échantillon dans les strates de ménages à haut revenu est supérieure à la répartition proportionnelle à la taille des strates qui est utilisée dans les autres strates.

Comme la collecte des données est effectuée mensuellement, l'échantillon est réparti en 12 sous échantillons de tailles similaires. Les concepts géographiques utilisés pour l'échantillon de l'EDM de 2019 sont ceux du Recensement de 2016.

#### 3.3.2 Le plan d'échantillonnage dans les capitales des trois territoires

Dans les capitales des trois territoires, l'échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage à un degré. La première étape de l'allocation de l'échantillon était de déterminer le nombre de logements à échantillonner dans chaque capitale. L'échantillon global est alloué à chaque capitale selon sa taille et la qualité des estimations obtenues des cycles précédents de l'EDM dans le nord. Les tailles des échantillons des capitales des territoires sont présentées au tableau 1b (section 4).

L'échantillon est réparti en douze sous-échantillons mensuels de tailles similaires, et les concepts géographiques utilisés pour les échantillons des capitales territoriales de l'EDM de 2019 sont ceux du Recensement de 2016.

### 3.4 La collecte des données

L'EDM est une enquête transversale à participation volontaire qui combine l'utilisation d'une entrevue et d'un journal de dépenses. La collecte est réalisée sur une base mensuelle de janvier à décembre de l'année de l'enquête. L'échantillon de ménages est réparti sur 12 cycles de collecte mensuelle. Chaque ménage fait partie de l'un des échantillons mensuels et est interviewé une seule fois.

On demande d'abord aux ménages de l'échantillon de compléter une entrevue effectuée en personne au moyen d'un questionnaire sur un ordinateur portable. L'entrevue recueille principalement les dépenses régulières (telles que le loyer et l'électricité) et les dépenses moins fréquentes (telles que l'ameublement et les réparations au logement) pour une période de rappel dont la longueur varie selon le type de dépenses. Pour les dépenses régulières, telles que le loyer, l'approche consiste typiquement à recueillir le montant du dernier paiement effectué ainsi que la période couverte par ce paiement. Pour d'autres types de dépenses recueillies à partir de l'entrevue, des périodes de rappel de 1 mois, 3 mois ou 12 mois sont utilisées. Les périodes de rappel sont définies en termes de mois précédant le mois de l'entrevue. Par exemple, une période de référence des trois derniers mois pour un ménage de l'échantillon de juin 2019 correspondra à la période du 1er mars au 31 mai 2019. Par ailleurs, les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'information sur l'équipement ménager, qui sont également recueillies à l'entrevue, représentent la situation du ménage au moment de l'entrevue.

Depuis 2013, les répondants sont informés que les données d'enquête seront combinées avec des données d'impôt pour obtenir certaines variables liées au revenu personnel des membres du ménage âgés de 16 ans et plus au 31 décembre de l'année civile précédant l'année de l'enquête. La période de référence des données sur le revenu provenant des données de l'impôt des particuliers est l'année civile précédant l'année de l'enquête.

À la suite de l'entrevue, on demande à tous les répondants de remplir un journal dans lequel ils inscrivent les dépenses effectuées par tous les membres du ménage au cours d'une période spécifiée débutant le lendemain de leur entrevue. La période de déclaration du journal est d'une semaine pour les ménages dans les provinces et de deux semaines pour les ménages dans les capitales territoriales. Les ménages doivent inclure toutes leurs dépenses à l'exclusion de certains types de dépenses tels que le loyer, les paiements pour les services publics et l'achat de biens immobiliers et de véhicules. Les ménages ont la possibilité de fournir les reçus des achats effectués durant la période de déclaration du journal afin de réduire la quantité d'information à transcrire dans le journal. Ils doivent toutefois ajouter de l'information sur le reçu si la description de l'article indiquée sur le reçu est incomplète.

Un suivi téléphonique est effectué quelques jours après l'entrevue pour vérifier si le répondant a des questions et pour lui rappeler l'importance de remplir le journal. À la fin de la période de déclaration du journal, l'intervieweur retourne au logement du répondant pour reprendre le journal et poser quelques questions supplémentaires qui assurent que le répondant déclare toute dépense qu'il pourrait avoir oubliée.

Les journaux ainsi que tous les reçus fournis par les répondants sont numérisés et saisis au bureau central de Statistique Canada. On assigne ensuite un code de classification de dépenses à chacun des articles parmi une liste de plus de 650 codes différents.

### 3.5 Le traitement des données et le contrôle de la qualité

Le questionnaire informatisé comporte des caractéristiques permettant de maximiser la qualité des données recueillies. De multiples contrôles sont intégrés au questionnaire afin d'identifier des valeurs inhabituelles et de détecter des incohérences logiques. Lorsqu'une réponse est rejetée à la vérification, un intervieweur est invité à corriger l'information (avec l'aide du répondant au besoin). Une fois que les données sont transmises au bureau central, une vérification approfondie de chacun des questionnaires est effectuée à l'aide d'une série d'étapes de traitement détaillée et complète. Les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation.

Les journaux sont aussi sujets à plusieurs vérifications lorsqu'ils sont reçus au bureau central ainsi que lors d'étapes de saisie et de codage. On s'assure par exemple que les dates de début et de fin de la période de référence du journal sont indiquées, que les dépenses déclarées ont été effectuées pendant la période de référence visée et qu'il n'y a pas d'articles qui apparaissent à la fois sur les données transcrites dans le journal et sur les reçus fournis par le répondant. Après la validation, la saisie et le codage, des procédures de contrôle de qualité sont appliquées aux données du journal. De plus, un échantillon de journaux est choisi pour une révérification complète afin de s'assurer que les journaux ont été saisis et codés selon les procédures établies.

On entreprend ensuite une série d'étapes de vérification approfondie sur l'ensemble des journaux, et les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation. La dernière étape consiste à évaluer si la qualité de l'information déclarée dans les journaux est suffisante en utilisant des paramètres basés sur les caractéristiques du ménage. On compare les dépenses et le nombre d'articles déclarés à des seuils minimums estimés par région géographique (provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies, Colombie-Britannique, et les trois capitales des territoires combinées), par classe de revenu du ménage et par taille du ménage. Les journaux qui remplissent les conditions sont considérés utilisables. Les autres journaux sont examinés et sont considérés utilisables dans la mesure où une note explicative justifie le faible niveau de leurs dépenses ou le petit nombre d'articles déclarés (par exemple, une personne vivant seule qui avait peu de dépenses à déclarer parce qu'elle était en voyage d'affaires pendant la période où elle remplissait le journal). Les journaux qui ne répondent pas aux critères de journaux utilisables sont traités au même titre que les journaux non remplis et sont exclus des estimations. Il est à noter que certains journaux utilisables sont incomplets et peuvent avoir des journées non remplies.

Pour résoudre les problèmes d'information manquante ou invalide aux questions de l'entrevue, on a généralement recours à l'imputation par donneur selon la méthode du plus proche voisin. Avec cette approche, les données d'un répondant ayant des caractéristiques similaires (le donneur) sont utilisées pour imputer des données manquantes ou invalides d'un autre répondant. L'imputation se fait sur un groupe de variables à la fois. Ces groupes sont formés en tenant compte de relations qui existent entre les variables à être imputées. Les caractéristiques utilisées pour identifier des donneurs sont choisies de manière à être corrélées avec les variables à imputer. Le revenu du ménage, le type de logement et le nombre d'adultes et d'enfants sont des caractéristiques souvent utilisées.

L'imputation par donneur est également utilisée lorsque certains renseignements sont manquants dans le journal des dépenses. Par exemple, un répondant peut avoir rapporté une certaine dépense, mais ne pas en avoir indiqué le coût, ou encore il peut avoir fourni le total d'un achat (par exemple, le total d'une épicerie) sans en détailler les articles. L'imputation sert aussi à accroître le niveau de détail du codage des articles déclarés. Par exemple, il est possible que l'information obtenue du répondant permette uniquement de déterminer qu'il s'agit d'un produit de boulangerie alors qu'un code plus détaillé est nécessaire pour répondre aux besoins de l'enquête. L'imputation par donneur sera alors utilisée pour imputer le type de produit de boulangerie (par exemple, pain, craquelins, biscuits, gâteaux et autres pâtisseries). Pour les renseignements du journal, l'imputation est effectuée au niveau des articles déclarés, et les caractéristiques souvent retenues pour identifier un donneur sont le coût, le code partiel de l'item disponible, le revenu et la taille du ménage. L'imputation se fait par province et par trimestre de l'année d'enquête pour tenir compte des différences provinciales et de la saisonnalité des dépenses.

Depuis 2012, la méthode d'imputation qui permet de détailler les dépenses lorsqu'un répondant fournit seulement un montant total dans le journal a été raffinée de manière à utiliser de l'information supplémentaire sur le type de magasin où les achats ont été effectués. Cette méthode permet de mieux tenir compte de la vente croissante de produits d'alimentation dans les grandes chaînes de magasins non spécialisées en alimentation.

Pour le revenu, les données fiscales manquantes ou invalides sont généralement imputées par donneur. L'imputation du revenu et des dépenses est effectuée principalement à partir du Système canadien de vérification et d'imputation du recensement (SCANVIR) de Statistique Canada.

Après l'imputation des données, des taxes sont ajoutées aux articles qui sont rapportés dans le journal en excluant les taxes. En effet, afin de réduire le fardeau de réponse, des instructions sont fournies aux répondants pour indiquer à quel moment inclure ou ne pas inclure les taxes aux dépenses rapportées dans le journal. La taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVP) et la taxe de vente harmonisée (TVH) sont ajoutées aux articles du journal selon les taux de taxation fédéraux et provinciaux.

### 3.6 Pondération et estimation

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête par échantillon est fondée sur le postulat que chaque ménage échantillonné représente, en plus de lui-même, un certain nombre d'autres ménages dans la population cible. Ce nombre est désigné sous le nom de poids d'enquête.

Deux types de poids d'enquête sont nécessaires pour l'EDM, soit un poids pour l'entrevue et un pour le journal. Même si on a demandé à tous les ménages de l'échantillon de 2019 de compléter le journal, il est possible que certains n'aient répondu qu'à l'entrevue. Donc, seulement un sous-ensemble des répondants à l'entrevue a également complété le journal.

### 3.6.1 Poids initiaux et ajustements pour la non-réponse

Le calcul du poids pour chaque ménage comporte plusieurs étapes. On dérive d'abord pour chaque ménage un poids initial correspondant à l'inverse de sa probabilité d'être sélectionné dans la population cible. Par la suite, des ajustements sont appliqués aux poids de l'entrevue et aux poids du journal.

Les poids de l'entrevue sont d'abord ajustés pour tenir compte des ménages qui n'ont pas répondu au questionnaire. Ils sont aussi ajustés pour faire en sorte que certaines estimations de l'enquête concordent avec des agrégats ou des estimations provenant de sources d'information auxiliaires. Cette opération est appelée l'étalonnage des poids. Les trois sources de données utilisées pour l'étalonnage des poids sont présentées à la section suivante.

Les poids du journal sont aussi ajustés pour tenir compte des ménages qui n'ont pas rempli le journal. Les poids du journal sont d'abord ajustés pour la non-réponse au questionnaire, puis pour la non-réponse au journal parmi les répondants au questionnaire. Les poids du journal passent par la suite par le processus d'étalonnage tel que décrit à la section suivante.

### 3.6.2 Étalonnage des poids

#### 3.6.2.1 Étalonnage des poids dans les provinces

En premier lieu, les poids de l'entrevue dans les provinces sont ajustés ou étalonnés en utilisant le nombre de personnes par groupe d'âge et le nombre de ménages par taille provenant des estimations de population produites par la Division de la démographie de Statistique Canada. Ces estimations sont basées sur les données du Recensement de 2016 ainsi que sur des données administratives. Les estimations annuelles du nombre de personnes selon neuf groupes d'âge (0 à 6, 7 à 17, 18 à 24, 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, 65 à 74, et 75 et plus) sont utilisées à l'échelon provincial, et les estimations selon deux groupes d'âge (0 à 17 ans et 18 ans et plus) sont utilisées à l'échelle des régions métropolitaines de recensement. Pour le nombre de ménages, les poids sont ajustés pour que leur total corresponde aux estimations annuelles provinciales pour chacune des trois catégories de taille du ménage (1, 2 et 3 personnes ou plus). Un ajustement est également effectué afin d'assurer une représentation adéquate du nombre de ménages à chaque trimestre de l'année d'enquête.

Une deuxième source pour l'étalonnage des poids de l'entrevue est l'État de la rémunération payée (T4) de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les données du T4 permettent de s'assurer que la distribution pondérée du revenu (sur la base des salaires et traitements) de l'enquête correspond à celle de la population canadienne. Les poids de l'entrevue sont ajustés pour correspondre aux comptes T4 du nombre d'individus par province pour six classes de salaires et traitements. Ces catégories sont définies selon les percentiles provinciaux (0 au 25<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup> au 50<sup>e</sup>, 50<sup>e</sup> au 65<sup>e</sup>, 65<sup>e</sup> au 75<sup>e</sup>, 75<sup>e</sup> au 95<sup>e</sup>, et 95<sup>e</sup> au 100<sup>e</sup>).

Depuis l'EDM de 2012, une troisième source utilisée pour l'ajustement des poids de l'entrevue provient des données d'impôt des particuliers (T1) de l'ARC. Les poids de l'entrevue sont ainsi ajustés au nombre d'individus dans les trois classes de revenu personnel les plus élevées (basées sur les percentiles 95,5<sup>e</sup>, 97<sup>e</sup> et 98,5<sup>e</sup>) pour chacune des provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ce dernier cas, une seule classe est utilisée. Cet ajustement vise à compenser la sousreprésentativité des groupes à revenu plus élevé parmi les répondants à l'enquête.

Les poids du journal sont ajustés pour totaliser des estimations démographiques d'une façon similaire à celle utilisée pour les poids de l'entrevue. Les estimations démographiques du nombre de personnes utilisées à l'échelon provincial sont les mêmes pour le journal que pour l'entrevue, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ce dernier cas, uniquement six groupes d'âge (0 à 17, 18 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, et 65 et plus) sont utilisés en raison de la petite taille d'échantillon dans cette province. Pour l'étalonnage de poids à l'échelon des régions métropolitaines de recensement, les deux groupes d'âge de 0 à 17 ans et de 18 ans et plus sont utilisés uniquement pour Montréal, Toronto et Vancouver. Pour le reste des régions métropolitaines, seul le nombre total des personnes est considéré. Comme pour les poids de l'entrevue, les poids du journal sont ajustés pour correspondre aux totaux des estimations annuelles provinciales pour les trois catégories de taille du ménage (1 personne, 2, et 3 ou plus). Pour le journal, aucun ajustement n'est effectué pour correspondre aux estimations par trimestre de l'année d'enquête.

Les poids du journal sont aussi ajustés en fonction du revenu. Au lieu d'être ajustés en fonction des données de salaires et traitement (T4), les poids sont ajustés pour totaliser les estimations, provenant de l'entrevue, du nombre de ménages par quintile de revenu provincial (0 au 20<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> au 40<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> au 60<sup>e</sup>, 60<sup>e</sup> au 80<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup> au 100<sup>e</sup> percentile). Cet ajustement basé sur les estimations de l'entrevue permet de s'assurer que la distribution pondérée du revenu des ménages répondants du journal est cohérente avec celle des ménages répondants de l'entrevue. Les poids du journal sont aussi ajustés pour correspondre au nombre d'individus à revenu élevé provenant des comptes des données d'impôt des particuliers, en utilisant une seule classe de revenu établie à partir du 95,5<sup>e</sup> percentile. Ce dernier ajustement n'est pas appliqué à l'Île-du-Prince-Édouard.

### 3.6.2.2 Étalonnage des poids dans les capitales des trois territoires

Dans les trois capitales des territoires, uniquement cinq totaux de contrôles sont utilisés dans le processus d'étalonnage des poids de l'entrevue en raison de la faible taille de l'échantillon pour ces villes. Ces poids sont ajustés pour que les estimations de l'enquête correspondent aux estimations annuelles pour deux groupes d'âge (nombre de personnes âgées de moins que 18 ans et nombre de personnes âgées de 18 ans et plus) et pour le nombre de ménages formés d'une personne, de deux personnes, et de trois personnes ou plus.

Dans les trois capitales des territoires, les mêmes totaux de contrôle démographiques utilisés pour ajuster les poids de l'entrevue sont aussi utilisés pour les poids du journal.

### 3.6.3 Annualisation et autres ajustements

Toutes les dépenses recueillies à partir de l'entrevue en utilisant une période de rappel inférieure à 12 mois, ainsi que toutes les dépenses recueillies du journal, sont converties en montants annuels (annualisées). Pour ce faire, les dépenses déclarées sont multipliées par un facteur adapté selon la période de rappel. Par exemple, les montants recueillis avec une période de rappel de 3 mois sont multipliés par 4 pour les annualiser. Certaines dépenses sont aussi corrigées par un facteur d'ajustement si elles ont été identifiées comme étant des valeurs influentes ou extrêmes. Dans le cas du journal, un autre facteur d'ajustement est aussi appliqué pour tenir compte des jours non remplis. Les estimations officielles de l'EDM sont basées sur les montants annuels et ajustés.

## 3.7 La période de référence des estimations

Étant donné la collecte mensuelle continue, la période à laquelle réfèrent les données recueillies diffère d'un mois à l'autre tel qu'illustré à la figure 1. À titre d'exemple, pour un article de dépense recueilli pour une période de rappel de trois mois, les données provenant de l'échantillon de juillet couvrent des dépenses effectuées du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin alors que pour l'échantillon de décembre, les dépenses réfèrent à la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre.





du Recensement de 2016. Ces estimations étaient auparavant calculées à partir des poids ajustés aux projections démographiques du Recensement de 2011.

Cette révision historique de l'EDM 2017 reflète aussi des améliorations introduites avec l'EDM 2019 concernant la méthode d'imputation des items d'épicerie et la méthode d'ajustement des valeurs influentes. Ces améliorations sont décrites à la section 3.9,

Les estimations de l'EDM 2010 à 2016 sont toujours basées sur des poids ajustés aux projections démographiques du Recensement de 2011. Comme les concepts géographiques pourraient avoir changé entre le Recensement de 2011 et celui de 2016, les utilisateurs doivent faire attention lors des comparaisons des estimations de la série de l'EDM 2010 à l'EDM 2016 avec celles de l'EDM 2017 et l'EDM 2019.

Les estimations de l'EDM pour les années antérieures à 2010 (2001-2009) sont basées sur des poids ajustés à des projections démographiques du Recensement de 2001. Aucune révision de ces estimations (fondées sur des données plus récentes du Recensement) n'est prévue en raison de la rupture dans les séries de données débutant avec l'EDM de 2010 (voir la section 3.9).

### 3.9 La comparabilité dans le temps

L'EDM est menée annuellement depuis 1997. Cette enquête a repris une bonne part du contenu d'enquêtes antérieures (l'Enquête sur les dépenses des familles qui était menée sur une base périodique et l'Enquête sur l'équipement ménager). Avant 2010, l'EDM était principalement fondée sur une entrevue effectuée au cours du premier trimestre de l'année pendant laquelle le ménage rapportait les dépenses engagées au cours de l'année civile précédente, quoique certains changements à la méthodologie et aux définitions aient eu lieu entre 1997 et 2009.

Une nouvelle méthodologie, qui combine l'utilisation d'un questionnaire et d'un journal pour recueillir les dépenses des ménages, a été instaurée dans les 10 provinces à partir de l'EDM de 2010. Les périodes de rappel ont été raccourcies pour plusieurs articles de dépenses, et la collecte est devenue continue au cours de l'année. Bien que les catégories de dépenses se trouvant dans l'EDM remaniée soient similaires à celles des années antérieures, les changements apportés aux méthodes de collecte des données, de traitement et d'estimation ont causé une rupture dans les séries de données. Par conséquent, les utilisateurs de l'EDM sont avisés de ne pas comparer les données de l'EDM depuis 2010 à celles d'années antérieures, à moins d'indication contraire.

Le nouveau modèle de l'EDM intègre une partie importante du contenu qui était auparavant recueilli par l'Enquête sur les dépenses alimentaires (EDA), effectuée la dernière fois en 2001. Quoiqu'il existe certaines différences méthodologiques entre l'EDM et l'EDA, les données sur les dépenses alimentaires sont recueillies dans les deux cas à partir d'un journal des dépenses que l'on demande au ménage de remplir sur une période d'une ou deux semaines. Le contenu du journal de l'EDM est un peu moins détaillé que celui de l'EDA (par exemple, les poids des aliments et leur quantité ne sont pas recueillis) dans le but de réduire le fardeau de réponse de l'EDM.

Le contenu de l'enquête a également fait l'objet d'une revue en 2010 dans le but de réduire le temps d'entrevue. Plusieurs composantes concernant l'équipement ménager et les caractéristiques du logement ont été exclues ainsi que la plupart des questions relatives à la variation de l'actif et du passif des ménages. Des modifications ont également été apportées à certaines définitions. De plus, depuis l'enquête de 2010, les données relatives au revenu des ménages et à l'impôt sur le revenu proviennent principalement de données d'impôt des particuliers.

Dans les trois capitales des territoires, le nouveau modèle de l'EDM (appliqué dans les 10 provinces depuis 2010) a été appliqué pour la première fois en 2015. Dans les années précédentes, la couverture géographique des territoires était presque complète et uniquement les régions très éloignées étaient exclues. À partir de 2015, la couverture géographique se limite aux trois capitales pour des raisons opérationnelles et budgétaires suite à l'adoption du nouveau plan de l'EDM. Pour cette raison, les utilisateurs sont appelés à ne pas comparer les données des territoires à partir de 2015 avec celles des années précédentes, à moins d'indication contraire.

Le questionnaire de l'EDM de 2019 a été allégé afin de réduire le fardeau de répondant. Par conséquent, à partir de l'année de référence 2019, certaines séries de données ne sont plus disponibles ou encore elles ont été combinées créant ainsi de nouvelles séries. De plus, en 2019, les estimations pour certaines catégories de dépenses pourraient ne plus être directement comparables à celles des années précédentes en raison

de changements apportés au questionnaire et/ou au mode de collecte utilisé pour certaines dépenses. De l'information supplémentaire en ce qui concerne l'impact de ces changements est disponible sur demande. Aussi, à partir de 2019, la période de déclaration du journal a été réduite à une semaine dans les provinces. Pour compenser l'effet de cette période de déclaration plus courte sur la qualité des données, la taille de l'échantillon des ménages sélectionnés pour compléter le journal dans les provinces est passée de 50 % à 100 % de la taille de l'échantillon de l'entrevue.

Au fil du temps, on a observé qu'un nombre grandissant de ménages déclarent des totaux d'épicerie dans le journal au lieu de dépenses détaillées au niveau des items d'épicerie individuels. Pour l'EDM 2019, une nouvelle méthode a été mise en œuvre visant à améliorer le processus de distribuer ces totaux d'épicerie parmi les items d'épicerie. La méthode précédente utilisait la liste des dépenses d'épicerie quotidiennes d'un ménage donneur afin de redistribuer le total d'épicerie d'un autre ménage. L'analyse des résultats de cette méthode a démontré qu'on imputait un nombre insuffisant d'items alimentaires lorsque le total à être redistribué était plus faible. La nouvelle méthode utilise les reçus détaillés de magasins d'épicerie (ayant au moins un item alimentaire) obtenus d'autres répondants afin de distribuer les totaux d'épicerie déclarés par certains ménages. Les totaux associés aux dépanneurs sont imputés au moyen de reçus détaillés de ces types de magasins. Afin d'assurer la comparabilité entre les estimations des dépenses pour les aliments achetés au magasin de l'EDM 2019 et celles de l'EDM 2017, les données de l'EDM 2017 ont été révisées en utilisant la nouvelle méthode. Ceci a été fait dans le cadre de la révision historique.

En 2019, une nouvelle méthode de détection des valeurs influentes appelée le biais conditionnel a été mise en œuvre pour identifier les valeurs influentes dans les données de dépenses. Ces valeurs sont des montants de dépenses pondérés pour un ménage donné et un item donné qui sont beaucoup plus élevés ou plus faibles que les autres montants pondérés d'autres ménages pour ce même item dans une région géographique donnée. Des ajustements sont apportés aux valeurs les plus extrêmes. Alors que des ajustements ont aussi été apportés dans les années précédentes, cette nouvelle méthode a deux avantages, du fait qu'elle réduit l'erreur quadratique moyenne (combinaison du biais et de la variance) et qu'elle enlève un certain degré de subjectivité dans l'identification et l'ajustement de ces valeurs extrêmes. La méthode du biais conditionnel corrige un plus grand nombre de valeurs influentes mais applique de plus faibles ajustements que l'ancienne méthode. Pour cette raison, les utilisateurs des microdonnées pourraient observer un plus grand nombre de valeurs élevées, en particulier dans le cas des distributions asymétriques. Dans le but d'assurer la comparabilité entre les données de l'EDM 2019 à celles de l'EDM 2017, les données de l'EDM 2017 ont été révisées en utilisant cette méthode. Ceci a été effectué dans le cadre de la révision historique.

## 4. Qualité des données

L'EDM est sujette aux erreurs malgré toutes les précautions prises aux différentes étapes du processus d'enquête pour les éviter ou en contrôler les répercussions. On distingue deux types d'erreurs : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

### 4.1 Les erreurs d'échantillonnage

Les erreurs d'échantillonnage résultent du fait que l'on tire certaines conclusions au sujet de l'ensemble de la population à partir des renseignements obtenus auprès d'un échantillon de cette population uniquement. L'importance de l'erreur d'échantillonnage est fonction du plan de sondage et de la méthode d'estimation ainsi que de la taille d'échantillon et de la variabilité des données. La variabilité des données pour un article de dépense réfère aux différences entre les unités de la population en termes de dépenses pour cet article. En général, plus les différences entre les ménages sont grandes, plus l'erreur d'échantillonnage de l'article de dépense visé est élevée.

L'erreur-type est une mesure fréquente de l'erreur d'échantillonnage. C'est le degré de variation que l'on observe dans les estimations à la suite du choix d'un échantillon en particulier plutôt qu'un autre. Le coefficient de variation (CV) correspond à l'erreur-type exprimée en tant que pourcentage de l'estimation. Il est utilisé pour indiquer le degré d'incertitude associé à une estimation. Par exemple, si l'estimation du nombre de ménages pour une caractéristique du logement donnée est de 10 000 ménages, et que le CV correspondant est de 5 %, la vraie valeur se situe entre 9 500 et 10 500 ménages, 68 % du temps, et entre 9 000 et 11 000 ménages, 95 % du temps.

Les erreurs-types de l'EDM sont estimées selon la méthode du « bootstrap » (voir la bibliographie [1] à la section 7). Des CV existent pour les estimations nationales et provinciales ainsi que pour les estimations selon le type de ménages, l'âge de la personne de référence, le quintile de revenu du ménage, le mode d'occupation du logement et la taille de la région de résidence. Pour les territoires du nord, les CV sont disponibles pour les estimations des trois capitales.

## 4.2 La suppression de données

Pour des raisons de fiabilité, les estimations ayant un CV supérieur ou égal à 35 % ont été supprimées dans les tableaux publiés. Les estimations supprimées contribuent toutefois aux estimations des catégories sommaires. Par exemple, l'estimation pour un article des dépenses en vêtements pourrait être supprimée, mais ce montant serait inclus dans l'estimation des dépenses totales en vêtements.

## 4.3 Les erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage se produisent parce qu'il est difficile, en raison de certains facteurs, d'obtenir des réponses exactes et de faire en sorte que ces réponses restent exactes à toutes les étapes du traitement. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage n'est pas facilement quantifiable. On peut dégager quatre sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage : les erreurs de couverture, les erreurs de réponse, les erreurs de non-réponse et les erreurs de traitement.

### 4.3.1 Erreurs de couverture

Les erreurs de couverture découlent d'une représentation inadéquate de la population cible à partir des unités de la base de sondage. Ces erreurs peuvent survenir au cours de l'établissement du plan d'échantillonnage ou de la sélection de l'échantillon, pendant la collecte de données ou encore pendant le traitement des données.

### 4.3.2 Erreurs de réponse

Les erreurs de réponse correspondent au manque d'exactitude de l'information fournie par le répondant. Elles peuvent être attribuables à divers facteurs comme l'ambiguïté du questionnaire, une mauvaise interprétation des questions par les intervieweurs ou les répondants, ou la déclaration de données inexacts par les répondants.

Les erreurs de réponse demeurent l'aspect de la qualité des données le plus difficile à mesurer. De façon générale, l'exactitude des données de l'EDM dépend beaucoup de la capacité du répondant à se rappeler les dépenses du ménage et de sa volonté à consulter ses dossiers.

### 4.3.3 Erreurs de non-réponse

Les erreurs dues à la non-réponse découlent du fait que certains répondants potentiels ne fournissent pas l'information nécessaire ou que l'information fournie s'avère inutilisable. La principale répercussion de la non-réponse sur la qualité des données est qu'elle peut introduire un biais dans les estimations. Cela survient si les caractéristiques des non-répondants diffèrent de celles des répondants d'une manière qui influence les dépenses analysées. Quoique des taux de réponse puissent être calculés, ceux-ci n'ont qu'une valeur indicative à l'égard de la qualité des données, car ils ne permettent pas de mesurer l'importance du biais introduit dans les estimations. L'ampleur de la non-réponse peut être considérée comme une évaluation simple des risques de biais dans les estimations.

À l'échelle nationale (uniquement les 10 provinces), le taux de réponse à l'entrevue de l'EDM de 2019 est de 62,3 %. Les détails pour chaque province sont fournis dans le tableau 1a. Le tableau inclut également le compte des ménages non répondants groupés selon la raison de la non-réponse. Il y a ceux avec qui il a été impossible d'établir un contact, ceux qui ont refusé de participer à l'enquête et, finalement, ceux pour lesquels l'entrevue n'a pas pu être effectuée à cause de circonstances particulières (par exemple, le répondant ne parle aucune des deux langues officielles ou l'entrevue ne peut être effectuée à cause de la condition physique du répondant). Les ménages dans cette dernière catégorie sont appelés « non-répondants résiduels ».

**Tableau 1a**  
**Taux de réponse à l'entrevue, Canada<sup>1</sup> et provinces, 2019**

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>2</sup>
			nombre			pourcentage
Canada	17 491	1 400	4 589	612	10 890	62,3
Provinces de l'Atlantique	5 689	272	1 382	208	3 827	67,3
Terre-Neuve-et-Labrador	1 522	94	320	42	1 066	70,0
Île-du-Prince-Édouard	848	40	244	51	513	60,5
Nouvelle-Écosse	1 683	51	426	60	1 146	68,1
Nouveau-Brunswick	1 636	87	392	55	1 102	67,4
Québec	2 205	94	492	60	1 559	70,7
Ontario	2 411	216	758	120	1 317	54,6
Provinces des Prairies	5 053	584	1 367	142	2 960	58,6
Manitoba	1 609	137	427	70	975	60,6
Saskatchewan	1 564	165	437	29	933	59,7
Alberta	1 880	282	503	43	1 052	56,0
Colombie-Britannique	2 133	234	590	82	1 227	57,5

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

Un certain nombre de ménages ne complètent pas le journal ou fournissent un journal considéré comme « non utilisable » d'après les critères décrits à la section 3.5. Pour l'EDM de 2019, le taux de réponse au journal parmi les ménages ayant complété l'entrevue est de 69,5 % (à l'échelon national, comprenant uniquement les provinces). Les taux à l'échelon provincial sont présentés au tableau A1 de l'annexe A. Le taux de réponse final au journal (défini comme étant le pourcentage de journaux utilisables relatif au nombre de ménages dans l'échantillon) est de 43,3 % à l'échelle nationale, et les taux provinciaux sont fournis dans le tableau 2a.

**Tableau 2a**  
**Taux de réponse au journal, Canada<sup>1</sup> et provinces, 2019**

	Ménages admissibles <sup>2</sup>	Ménages non-répondants à l'entrevue <sup>3</sup>	Journaux <sup>4</sup>			Taux de réponse <sup>6</sup>
			Refusés <sup>5</sup>	Inutilisables	Utilisables	
nombre						
pourcentage						
Canada	17 491	6 601	2 903	421	7 566	43,3
Provinces de l'Atlantique	5 689	1 862	908	180	2 739	48,1
Terre-Neuve-et-Labrador	1 522	456	211	71	784	51,5
Île-du-Prince-Édouard	848	335	162	19	332	39,2
Nouvelle-Écosse	1 683	537	315	55	776	46,1
Nouveau-Brunswick	1 636	534	220	35	847	51,8
Québec	2 205	646	537	54	968	43,9
Ontario	2 411	1 094	362	37	918	38,1
Provinces des Prairies	5 053	2 093	727	116	2 117	41,9
Manitoba	1 609	634	190	32	753	46,8
Saskatchewan	1 564	631	257	38	638	40,8
Alberta	1 880	828	280	46	726	38,6
Colombie-Britannique	2 133	906	369	34	824	38,6

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont les mêmes pour l'entrevue et pour le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

5. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non-répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

Les taux de réponse varient selon les mois de l'année. Les taux mensuels de l'entrevue et du journal pour les 10 provinces se trouvent aux tableaux B1 et B2 de l'annexe B. Les taux de réponse de l'entrevue et du journal par taille de la région de résidence et par type de logement se trouvent aux tableaux C1, C2, C3 et C4 de l'annexe C respectivement.

Pour le journal, il est possible de fournir des taux de réponse parmi les répondants à l'entrevue en fonction de diverses caractéristiques des ménages. Ces taux sont présentés aux tableaux D1, D2, D3 et D4 de l'annexe D, ventilés selon le type de ménage, le mode d'occupation du logement, l'âge de la personne de référence et le quintile de revenu avant impôt pour les 10 provinces.

Les taux de réponse à l'entrevue des trois capitales du nord sont fournis dans le tableau 1b. Pour les trois capitales combinées, le taux de réponse à l'entrevue de l'EDM 2019 est de 63,0 %.

**Tableau 1b**  
**Taux de réponse à l'entrevue, capitales des trois territoires, 2019**

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>1</sup>
			nombre			pourcentage
Capitales des territoires	937	105	218	24	590	63,0
Whitehorse	456	30	132	14	280	61,4
Yellowknife	296	46	45	9	196	66,2
Iqaluit	185	29	41	1	114	61,6

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

Dans les capitales des trois territoires, comme dans les provinces, certains ménages ne complètent pas le journal ou remettent un journal non utilisable selon les critères cités à la section 3.5. Pour l'EDM 2019, 61,7 % des ménages répondants à l'entrevue dans les capitales des territoires ont aussi complété le journal. Le taux de réponse final au journal dans les trois capitales du nord combinées est de 38,8 %, comme le montre le tableau 2b.

**Tableau 2b**  
**Taux de réponse au journal, capitales des trois territoires, 2019**

	Ménages admissibles	Ménages non-répondants à l'entrevue <sup>1</sup>	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup>
			Refusés <sup>3</sup>	Inutilisables	Utilisables	
nombre						
pourcentage						
Capitales des territoires	937	347	222	4	364	38,8
Whitehorse	456	176	134	2	144	31,6
Yellowknife	296	100	38	1	157	53,0
Iqaluit	185	71	50	1	63	34,1

1. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non-répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

Pour les capitales du nord, les taux de réponse parmi les répondants à l'entrevue sont donnés au tableau H1 de l'annexe H. Les taux de réponse de l'entrevue et du journal par trimestre sont donnés aux tableaux H2 et H3 de l'annexe H.

Pour tous les ménages sélectionnés (les provinces et les capitales du nord), si le répondant a omis de répondre à certaines questions seulement, on est en présence de non-réponse partielle. Ce type de non-réponse est compensé en imputant les valeurs manquantes. Divers taux d'imputation sont présentés à la section 4.3.5. Il arrive également qu'un ménage ne remplisse pas le journal pour chacune des journées de la période requise de 14 jours. Des facteurs d'ajustement sont calculés pour tenir compte de ces journées non remplies et sont appliqués aux estimations dérivées des données du journal.

### 4.3.4 Erreur de traitement

Des erreurs peuvent survenir durant les différentes étapes de traitement telles que la saisie, le codage, la vérification, l'imputation des non-réponses partielles, la pondération et la totalisation. Les moyens utilisés pour réduire les erreurs de traitement sont décrits dans la section 3.5.

### 4.3.5 Imputation de la non-réponse partielle

Le biais résiduel qui subsiste après l'imputation de la non-réponse partielle est difficile à évaluer. Son importance dépend de la capacité de la méthode d'imputation à produire des estimations non biaisées. À cet effet, les taux d'imputation donnent une indication de l'importance des non-réponses partielles.

La non-réponse partielle à l'entrevue peut être causée par un manque d'information ou par une réponse invalide à une question. Les pourcentages de ménages pour lesquels il a fallu imputer certaines catégories de dépenses dû à la non-réponse partielle à l'entrevue sont présentés aux échelons national et provincial dans le tableau 3a. Pour les trois capitales des territoires, ces pourcentages sont présentés au tableau 3b. Ces pourcentages sont présentés en fonction du nombre de variables de dépenses imputées pour un ménage (parmi l'ensemble des dépenses de consommation recueillies durant l'entrevue). Deux séries de résultats sont fournies dans ces tableaux : une série incluant les dépenses liées aux services de communication (téléphone, téléphone cellulaire et accès à Internet), de télévision (par câble ou au moyen d'une antenne parabolique ou d'une ligne téléphonique), de radio par satellite et de sécurité résidentielle, et l'autre série les excluant. Cette distinction découle de l'utilisation grandissante de forfaits pour ce type de services. Les ménages sont souvent facturés pour des services combinés, et il leur est impossible ou difficile de fournir les dépenses pour chacun des services. La répartition du montant total du forfait, fourni par le répondant, aux dépenses des services individuels est donc effectuée par imputation, augmentant ainsi considérablement le nombre de ménages nécessitant l'imputation de dépenses.

**Tableau 3a**  
**Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de dépenses de consommation recueillies à l'entrevue, Canada<sup>1</sup> et provinces, 2019**

	Nombre de variables imputées <sup>2</sup> (parmi 160)				Nombre de variables imputées <sup>3</sup> (parmi 165)			
	1	2 à 9	10 ou plus	Total	1	2 à 9	10 ou plus	Total
	pourcentage							
Canada	19,9	34,4	1,2	55,5	8,7	68,7	2,7	80,1
Terre-Neuve-et-Labrador	17,4	29,3	0,8	47,6	5,3	78,3	2,3	85,8
Île-du-Prince-Édouard	25,3	31,0	0,4	56,7	10,5	71,0	1,4	82,8
Nouvelle-Écosse	21,2	33,2	1,5	55,8	7,6	70,3	2,8	80,7
Nouveau-Brunswick	19,4	27,4	0,6	47,5	6,8	75,4	1,9	84,1
Québec	21,1	34,6	1,3	57,0	7,3	72,5	3,5	83,3
Ontario	24,1	30,8	1,1	56,0	11,7	61,9	2,1	75,6
Manitoba	15,0	54,8	1,4	71,2	9,6	67,7	4,0	81,3
Saskatchewan	19,8	36,5	0,8	57,1	12,1	63,3	1,7	77,2
Alberta	12,4	48,3	2,7	63,3	8,1	63,6	4,9	76,6
Colombie-Britannique	23,0	21,9	0,8	45,7	9,5	63,4	1,5	74,5

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Exclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

3. Inclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau 3b**  
**Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de dépenses de consommation recueillies à l'entrevue, trois capitales des territoires, 2019**

	Nombre de variables imputées <sup>1</sup> (parmi 160)				Nombre de variables imputées <sup>2</sup> (parmi 165)			
	1	2 à 9	10 ou plus	Total	1	2 à 9	10 ou plus	Total
	pourcentage							
Capitales des territoires	20,7	43,4	2,0	66,1	13,9	56,9	2,7	73,6
Whitehorse	20,7	45,4	2,1	68,2	13,6	60,7	2,9	77,1
Yellowknife	19,4	37,2	0,0	56,6	12,8	52,0	0,5	65,3
Iqaluit	22,8	49,1	5,3	77,2	16,7	56,1	6,1	78,9

1. Exclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

2. Inclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

Les utilisateurs des estimations sur les dépenses liées aux services de communication, de télévision, de radio par satellite ou de sécurité résidentielle doivent tenir compte du taux élevé d'imputation pour ces dépenses lorsqu'ils examinent les services individuels. Une mesure de l'effet de l'imputation sur chacun des services individuels est présentée au tableau E1 de l'annexe E pour les provinces et au tableau H4 de l'annexe H pour les capitales des trois territoires. Elle représente la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant de données imputées.

Pour les dépenses recueillies à partir du journal, l'imputation est utilisée de trois manières. Elle est utilisée pour attribuer une valeur lorsque le coût d'une dépense rapportée est manquant. Elle est aussi utilisée pour assigner une liste d'articles de dépenses (et leur coût individuel) lorsque seulement un total pour un ensemble d'items a été fourni. Par exemple, l'imputation peut assigner des articles d'épicerie et leur coût individuel dans un cas où le répondant a fourni uniquement le coût total de leur épicerie. Enfin, l'imputation est utilisée pour assigner un code de dépense plus détaillé que ce qui a pu être attribué à partir de l'information fournie par un répondant (par exemple, le type de produit de boulangerie). Les taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation sont présentés au tableau F1 de l'annexe F pour le Canada et au tableau H5 de l'annexe H pour les capitales des trois territoires. Chacun de ces taux représente la proportion d'articles imputés parmi l'ensemble des articles de dépenses provenant des journaux.

Les risques de biais associés aux données imputées dépendent beaucoup du niveau de détail auquel les données de l'EDM sont utilisées. Par exemple, les dépenses alimentaires de l'EDM sont produites à un niveau très détaillé pour répondre aux besoins des utilisateurs de l'Enquête sur les dépenses alimentaires (effectuée la dernière fois en 2001). Les dépenses alimentaires sont classifiées selon un système de codes hiérarchiques comportant plus de 200 codes de dépenses. Pour certains articles de dépenses déclarés, le type de produit alimentaire pouvait être connu (par exemple, produits laitiers ou même lait) mais le niveau de détail requis (par exemple, lait écrémé, 1 % ou 2 %) a dû être imputé. Ce type d'imputation engendre un risque de biais seulement pour les estimations des dépenses à un niveau très détaillé. Dans d'autres cas, presque aucune information sur le type de dépenses n'était connue avant l'imputation (par exemple, on savait uniquement qu'il s'agissait d'un bien). Les risques de biais sur les estimations des différentes catégories de dépenses sont donc plus importants lorsqu'il y a aussi peu d'information connue.

Les dépenses en restaurant sont déclarées sous un format un peu différent dans la deuxième section du journal. L'imputation est principalement utilisée pour attribuer une valeur lorsque le coût de la dépense totale en restaurant ou le coût en boissons alcoolisées est manquant, ou encore lorsque le type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson) n'a pas été indiqué. Le taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation est présenté au tableau F2 de l'annexe F pour le Canada et au tableau H6 de l'annexe H pour les capitales des trois territoires.

Finalement, les ménages ont la possibilité de fournir leurs reçus ou de transcrire l'information au sujet de leurs dépenses dans le journal. Le tableau 4a indique le pourcentage de dépenses, pour chaque mode de déclaration, pour les dépenses alimentaires, au restaurant et pour les autres biens et services pour le Canada et les trois capitales du nord respectivement.

**Tableau 4a**  
**Mode de déclaration des dépenses du journal, Canada<sup>1</sup>, 2019**

Catégorie de dépenses	Transcriptions	Reçus
	pourcentage	
Alimentation	18,4	81,6
Restaurant	81,1	18,9
Autres biens et services	49,2	50,8

1. Seulement les 10 provinces sont incluses..

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.



**Tableau 4b**  
**Mode de déclaration des dépenses du journal, capitales des trois territoires, 2019**

Catégorie de dépenses	Transcriptions	Reçus
	pourcentage	
Alimentation	13,0	87,0
Restaurant	69,2	30,8
Autres biens et services	48,5	51,5

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

#### 4.4 L'effet des valeurs extrêmes

Dans tout échantillon, la présence ou l'absence de valeurs extrêmes au sein de l'échantillon peut avoir une influence sur les estimations de totaux, de moyennes et d'erreurs-types. Des valeurs extrêmes sont plus susceptibles d'être enregistrées au sein des populations affichant une répartition asymétrique positive. De telles valeurs sont observées avec l'EDM et sont prises en compte lors de la production des estimations finales. La section 3.9 fournit une description de la méthode mise en œuvre pour l'EDM 2019 dans le but d'ajuster ces valeurs influentes.

### 5. Dérivation des tableaux de données

Cette section démontre la façon dont sont dérivés les tableaux de données de l'EDM, anciennement appelés « tableaux CANSIM » (voir section 6). Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler ces données sont ensuite expliqués. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter cette section avant de procéder à des analyses de données.

Comme il est expliqué à la section 3.6, deux séries de poids sont nécessaires pour l'EDM : l'une pour l'entrevue et l'autre pour le journal. Ces deux poids sont utilisés pour dériver différentes estimations à partir des données de l'enquête.

#### 5.1 Estimation du nombre de ménages

Les ajustements effectués à la pondération garantissent que l'estimation du nombre de ménages produite à l'échelle provinciale est équivalente entre les deux séries de poids (entrevue et journal) pour les domaines suivants :

- Les ménages de taille d'une personne, de deux personnes et de trois personnes ou plus.
- Les classes de revenu des ménages définies selon les quintiles provinciaux.

Par défaut, l'estimation du nombre de ménages pour toute agrégation de ces domaines est la même pour les deux séries de poids.

Pour tout autre domaine, l'estimation du nombre de ménages peut différer de plus ou moins un certain écart entre les deux séries de poids, puisque la stratégie d'étalonnage utilisée pour ajuster les poids diffère entre l'entrevue et le journal en dehors des domaines énumérés ci-haut. L'estimation du nombre de ménages fournie dans les tableaux de l'EDM est celle produite à partir de la série de poids de l'entrevue, par opposition à celle du journal. La taille moyenne des ménages est également estimée à partir de la série de poids de l'entrevue.

Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages selon les différents domaines pour lesquels des estimations de dépenses sont publiées en ligne sont présentées aux tableaux G1 et G2 de l'annexe G pour le Canada et les provinces et au tableau H7 de l'annexe H pour les capitales des trois territoires.

#### 5.2 Estimation des dépenses moyennes par ménage

Les estimations des dépenses moyennes par ménage basées à la fois sur les données de dépenses provenant de l'entrevue et sur celles provenant du journal sont produites en deux étapes. On produit premièrement des estimations pour les dépenses de l'entrevue et celles du journal séparément, puis on les additionne dans une deuxième étape.

Pour les estimations de dépenses moyennes par ménage, on calcule d'abord les dépenses moyennes par ménage obtenues à partir de l'entrevue en utilisant la somme pondérée des dépenses de l'entrevue divisée par la somme des poids de l'entrevue. De même, les dépenses moyennes par ménage provenant du journal sont estimées en utilisant la somme pondérée des dépenses du journal divisée par la somme des poids du journal. On additionne ensuite ces deux composantes pour obtenir les dépenses moyennes par ménage. Pour les domaines où l'estimation du nombre de ménages diffère entre les deux séries de poids, les dépenses moyennes par ménage dérivées selon cette approche ne correspondront pas exactement à la somme pondérée des dépenses combinant les deux sources divisée par l'estimation du nombre de ménages produite à partir de la série de poids de l'entrevue. Néanmoins, cette approche permet de s'assurer que la somme des dépenses moyennes par ménage pour toutes les catégories corresponde au total des dépenses moyennes par ménage.

### 5.3 Exemples d'estimations de dépenses

La présente section présente des exemples d'estimations produites en combinant des dépenses de l'entrevue et du journal. Elle présente aussi des exemples d'estimations du nombre de ménages basées sur les poids de l'entrevue. Ces exemples sont présentés afin de démontrer le calcul de différentes estimations de dépenses (présentées dans la section 5.4) à partir des données publiées de l'EDM.

Les tableaux de données disponibles en ligne présentent des estimations des dépenses moyennes par ménage. Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages sont aussi disponibles à l'échelon national, régional et provincial. Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages pour d'autres domaines ne sont pas incluses dans ces tableaux, mais sont fournies aux tableaux G1 et G2 de l'annexe G pour le Canada et les provinces et au tableau H7 de l'annexe H pour les capitales des trois territoires.

Le tableau 5 présente les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par mode d'occupation telles que fournies aux tableaux de l'annexe G (non disponible à partir des tableaux de données en ligne), alors que le tableau 6 montre des exemples typiques d'estimations de dépenses moyennes par ménage disponibles à partir des tableaux de données en ligne de l'EDM.

**Tableau 5**  
**Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages basées sur les poids de l'entrevue selon le mode d'occupation du logement**

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
	nombre			
Estimation du nombre de ménages	14 706 626	5 506 247	4 324 977	4 875 401
Taille moyenne des ménages	2,48	3,13	2,18	2,02

**Note :** Les estimations dans ces tableaux sont celles de l'EDM de 2019.

**Source :** Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau 6**  
**Dépenses moyennes par ménage provenant de l'entrevue et du journal selon le mode d'occupation du logement**

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
	dollars			
Total des dépenses <sup>1</sup>	49 078	67 798	42 203	33 907
Dépenses alimentaires	10 311	12 529	10 264	7 760
Aliments achetés au magasin	7 536	9 148	7 462	5 718
Aliments achetés au restaurant	2 775	3 381	2 801	2 042
Logement	20 200	30 734	13 325	14 401
Ameublement et équipement ménager	2 486	3 282	2 751	1 342
Vêtements et accessoires	3 344	4 047	3 204	2 675
Transport	12 737	17 206	12 659	7 729

1. Total des dépenses pour les catégories mentionnées dans l'exemple.

**Note :** Les estimations dans ces tableaux sont celles de l'EDM de 2019.

**Source :** Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

La section suivante présente des exemples montrant la façon d'extraire d'autres estimations à partir de tableaux comme les tableaux 5 et 6 ci-dessus.

## 5.4 Dérivation de différentes estimations

Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler les estimations de dépenses de l'EDM sont expliqués ci-dessous.

### 5.4.1 Dépenses moyennes par personne

Pour calculer les dépenses moyennes par personne pour une catégorie donnée, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie (tableau 6) par la taille moyenne des ménages (indiquée à la deuxième ligne du tableau 5). Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par personne en alimentation pour les ménages locataires :

$$\begin{array}{c} \text{Dépenses moyennes par personne en alimentation pour les ménages locataires} \\ = \\ \frac{\text{Dépenses moyennes par ménage locataire en alimentation}}{\text{Taille moyenne des ménages locataires}} \end{array}$$

Exemple :

$$\frac{7\,760 \$}{2,02} = 3\,842 \$$$

Au moment d'analyser les estimations des dépenses moyennes par personne, il ne faut pas oublier que la composition du ménage (nombre d'enfants et d'adultes) est un facteur important dans l'explication de profils de dépenses. La méthode mentionnée ci-dessus ne donne qu'une approximation de la moyenne par personne. L'EDM n'est pas désignée spécifiquement pour produire les estimations au niveau de la personne.

### 5.4.2 Pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget)

Pour calculer la part du budget qu'une catégorie de dépenses représente par rapport au total des dépenses moyennes par ménage, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie par le total des dépenses moyennes par ménage, puis multipliez par 100. Par exemple, pour les ménages locataires, le pourcentage que représentent les dépenses moyennes par ménage en alimentation par rapport au total des dépenses moyennes par ménage est dérivé comme suit en utilisant le tableau 6 :

$$\begin{array}{c} \text{Pourcentage des dépenses moyennes par ménage en alimentation} \\ \text{dans le total des dépenses moyennes par ménage locataire} \\ = \\ \frac{\text{Dépenses moyennes en alimentation par ménage locataire}}{\text{Dépenses moyennes totales par ménage locataire}} \times 100 \end{array}$$

Exemple :

$$\frac{7\,760 \$}{33\,907 \$} \times 100 = 22,89 \%$$

### 5.4.3 Combinaison des catégories de dépenses

On peut additionner les dépenses moyennes par ménage pour différentes catégories de dépenses dans une colonne pour obtenir de nouveaux totaux partiels. Par exemple, les dépenses moyennes par ménage locataire, pour le logement et le transport combinés, sont calculées comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Dépenses moyennes par ménage locataire pour le logement} + \\ & \text{Dépenses moyennes par ménage locataire en transport} \end{aligned}$$

Exemple :

$$14\,401 \$ + 7\,729 \$ = 22\,130 \$$$

### 5.4.4 Dépenses agrégées

Pour calculer les dépenses agrégées, multipliez les dépenses moyennes par ménage d'une colonne pour une catégorie de dépenses (tableau 6) par l'estimation du nombre de ménages de cette même colonne dans le tableau 5. Par exemple, les dépenses agrégées en alimentation des ménages locataires sont calculées comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Dépenses moyennes en alimentation par ménages locataires} \\ & \times \text{Nombre estimatif de ménages locataires} \end{aligned}$$

Exemple :

$$7\,760 \$ \times 4\,857\,401 = 37\,833\,111\,760 \$$$

Note : Puisque les dépenses moyennes en alimentation proviennent uniquement du journal et que l'estimation du nombre de ménages dans le domaine utilisé diffère légèrement selon la série de poids utilisée (entrevue ou journal), cette estimation des dépenses agrégées est une approximation de la valeur qu'on aurait obtenue en ayant directement la somme pondérée de ces dépenses. En effet, si l'estimation du nombre de ménages était basée sur les poids du journal (non disponible en ligne), l'estimation des dépenses agrégées en alimentation des ménages locataires serait légèrement différente (37 508 696 191 \$).

Les dépenses agrégées sont exactes pour tous les domaines dont la somme des poids de l'entrevue et la somme des poids du journal sont les mêmes (voir section 5.1), de même que pour toutes les variables qui proviennent uniquement de l'entrevue.

### 5.4.5 Dépenses agrégées en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses donnée pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune de ces colonnes puis additionnez-les.

Par exemple, les dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque) sont calculées comme suit :

*Dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires avec ou sans hypothèque*

=

*(Dépenses moyennes en alimentation par ménages propriétaires avec hypothèque  
× Nombre estimatif de ménages propriétaires avec hypothèque)*

+

*(Dépenses moyennes en alimentation par ménages propriétaires sans hypothèque  
× Nombre estimatif de ménages propriétaires sans hypothèque)*

Exemple :

$$(12\,529 \$ \times 5\,506\,247) + (10\,264 \$ \times 4\,324\,977) = 113\,379\,332\,591 \$$$

#### 5.4.6 Dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses moyennes pour une catégorie donnée de dépenses pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune des colonnes visées, additionnez-les, puis divisez le tout par la somme des estimations du nombre de ménages de ces mêmes colonnes (tableau 7). Par exemple, les dépenses moyennes par ménage propriétaire (avec ou sans hypothèque) en alimentation sont calculées comme suit :

$$\frac{\begin{aligned} & \text{(Dépenses moyennes en alimentation par ménage propriétaire avec hypothèque)} \\ & \times \text{Nombre estimatif de ménage propriétaires avec hypothèque} \\ & + \\ & \text{(Dépenses moyennes en alimentation par ménage propriétaire sans hypothèque)} \\ & \times \text{Nombre estimatif de ménage propriétaires sans hypothèque} \end{aligned}}{\text{Nombre estimatif de ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque)}}$$

Exemple :

$$\frac{(12\,529 \$ \times 5\,506\,247) + (10\,264 \$ \times 4\,324\,977)}{5\,506\,247 + 4\,324\,977} = 11\,533 \$$$

### 5.4.7 Part des dépenses d'un sous-groupe parmi l'ensemble des ménages

Ici, la part des dépenses d'un sous-groupe donné de ménages représente le pourcentage des dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses qui appartient à ce sous-groupe de ménages (par exemple, le pourcentage de l'ensemble des dépenses en alimentation effectuées par ménage locataire). Ce pourcentage est calculé en dérivant les dépenses agrégées consacrées à la catégorie de dépenses par le sous-groupe donné de ménages, qu'on divise par les dépenses agrégées engagées pour cette catégorie de dépenses par l'ensemble des ménages. Le résultat est ensuite multiplié par 100. Par exemple, voici comment calculer le pourcentage des dépenses consacrées à l'alimentation par les ménages locataires

$$\begin{aligned} & \textit{Pourcentage des dépenses en alimentation pour les ménages locataires} \\ & = \\ & \frac{\textit{Dépenses moyennes en alimentation par ménage locataire} \\ & \quad \times \textit{Nombre estimatif de ménages locataires}}{\textit{Dépenses moyennes en alimentation de tous les ménages} \\ & \quad \times \textit{Nombre estimatif de tous les ménages}} \times 100 \end{aligned}$$

Exemple :

$$\frac{7\,760 \$ \times 4\,857\,401}{10\,311 \$ \times 14\,706\,626} \times 100 = 24,95 \%$$

## 6. Produits et services connexes

### 6.1 Tableaux de données (anciennement CANSIM)

Auparavant, les données de Statistique Canada étaient disponibles via CANSIM (le Système canadien d'information socio-économique), une base de données sous forme de tableaux transversaux multidimensionnels. Les tableaux CANSIM ont été remplacés par des tableaux de données dont le contenu est le même ou semblable. Tout le contenu disponible précédemment a été intégré aux nouveaux tableaux de données.

Huit tableaux présentant les renseignements annuels de l'Enquête sur les dépenses des ménages sont disponibles pour le Canada et les provinces. Le tableau 11-10-0222-01 présente des estimations détaillées des dépenses des ménages, tandis que les tableaux 11-10-0223-01 à 11-10-0227-01 présentent des données selon le quintile de revenu du ménage, le type de ménage, le mode d'occupation du logement, la taille de la région de résidence et l'âge de la personne de référence, respectivement. Le tableau 11-10-0228-01 présente des données sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager. Finalement, le tableau 11-10-0125-01 fournit des estimations détaillées des dépenses alimentaires.

Deux tableaux sont disponibles avec des estimations de l'EDM pour les trois capitales territoriales. Le tableau 11-10-0233-01 présente les estimations des dépenses des ménages, alors que le tableau 11-10-0234-01 présente de l'information sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager.

### 6.2 Produits de microdonnées

À partir de l'EDM 2017, un fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) sera produit sur une base régulière. Le FMGD de l'EDM 2017 ([62M0004X](#)) est le premier FMGD de l'EDM produit avec les données recueillies suite au remaniement de 2010. Les microdonnées de l'EDM sont aussi disponibles dans les [Centres de données de recherche \(CDR\)](#) et dans le [Système d'accès à distance en temps réel \(ADTR\)](#) de Statistique Canada. Les produits de microdonnées de l'EDM 2019 seront rendus disponibles en 2021.

### **6.3 Totalisations personnalisées**

Les clients ayant des besoins particuliers peuvent obtenir des totalisations personnalisées moyennant le recouvrement des coûts afférents aux termes d'un contrat (certaines restrictions liées à la protection de la confidentialité des répondants s'appliquent). On peut également fournir sur mesure les données agrégées sur les dépenses détaillées des ménages.

## **7. Bibliographie**

[1] Charlebois, J. et Dubreuil, G. 2011. « Variance Estimation for the Redesigned Survey of Household Spending », *Recueil de la Section des méthodes d'enquête*, Congrès annuel de la Société statistique du Canada, juin 2011.

## Annexe A Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada<sup>1</sup> et provinces

Tableau A1

### Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada<sup>1</sup> et provinces, 2019

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Canada	10 890	2 903	421	7 566	69,5
Provinces de l'Atlantique	3 827	908	180	2 739	71,6
Terre-Neuve-et-Labrador	1 066	211	71	784	73,5
Île-du-Prince-Édouard	513	162	19	332	64,7
Nouvelle-Écosse	1 146	315	55	776	67,7
Nouveau-Brunswick	1 102	220	35	847	76,9
Québec	1 559	537	54	968	62,1
Ontario	1 317	362	37	918	69,7
Provinces des Prairies	2 960	727	116	2 117	71,5
Manitoba	975	190	32	753	77,2
Saskatchewan	933	257	38	638	68,4
Alberta	1 052	280	46	726	69,0
Colombie-Britannique	1 227	369	34	824	67,2

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Répondants à l'entrevue) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

## Annexe B Taux de réponse par mois de collecte, Canada<sup>1</sup>

Tableau B1

### Taux de réponse à l'entrevue par mois de collecte, Canada<sup>1</sup>, 2019

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>2</sup>
						pourcentage
Tous les mois	17 491	1 400	4 589	612	10 890	62,3
Janvier	1 484	103	364	61	956	64,4
Février	1 451	90	382	53	926	63,8
Mars	1 443	126	396	49	872	60,4
Avril	1 459	76	400	53	930	63,7
Mai	1 500	100	388	39	973	64,9
Juin	1 428	106	378	47	897	62,8
Juillet	1 420	137	335	47	901	63,5
Août	1 455	108	383	69	895	61,5
Septembre	1 446	148	385	35	878	60,7
Octobre	1 519	115	410	68	926	61,0
Novembre	1 457	123	398	53	883	60,6
Décembre	1 429	168	370	38	853	59,7

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.



**Tableau B2**  
**Taux de réponse au journal par mois de collecte, Canada, 2019**

	Ménages admissibles <sup>2</sup>	Ménages non répondants à l'entrevue <sup>3</sup>	Journaux <sup>4</sup>			Taux de réponse <sup>6</sup> pourcentage
			Refusés <sup>5</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Tous les mois	17 491	6 601	2 903	421	7 566	43,3
Janvier	1 484	528	191	42	723	48,7
Février	1 451	525	184	37	705	48,6
Mars	1 443	571	205	41	626	43,4
Avril	1 459	529	230	32	668	45,8
Mai	1 500	527	266	50	657	43,8
Juin	1 428	531	215	34	648	45,4
Juillet	1 420	519	251	28	622	43,8
Août	1 455	560	257	30	608	41,8
Septembre	1 446	568	248	34	596	41,2
Octobre	1 519	593	290	27	609	40,1
Novembre	1 457	574	258	35	590	40,5
Décembre	1 429	576	308	31	514	36,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont les mêmes pour l'entrevue et pour le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

5. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

## Annexe C Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement, Canada<sup>1</sup>

**Tableau C1**  
**Taux de réponse à l'entrevue par taille de la région de résidence, Canada<sup>1</sup>, 2019**

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>2</sup> pourcentage
Tous les centres de population et régions rurales	17 491	1 400	4 589	612	10 890	62,3
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	4 884	500	1 248	168	2 968	60,8
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	1 567	129	441	74	923	58,9
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	1 748	119	511	44	1 074	61,4
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	2 888	209	813	106	1 760	60,9
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	1 840	143	515	73	1 109	60,3
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	1 964	125	468	59	1 312	66,8
Région rurale	2 600	175	593	88	1 744	67,1

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau C2**  
**Taux de réponse au journal par taille de la région de résidence, Canada<sup>1</sup>, 2019**

	Ménages admissibles <sup>2</sup>	Ménages non répondants à l'entrevue <sup>3</sup>	Journaux <sup>4</sup>			Taux de réponse <sup>6</sup> pourcentage
			Refusés <sup>5</sup>	Inutilisables	Utilisables	
			nombre			
Tous les centres de population et régions rurales	17 491	6 601	2 903	421	7 566	43,3
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	4 884	1 916	925	100	1 943	39,8
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	1 567	644	212	27	684	43,7
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	1 748	674	351	26	697	39,9
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	2 888	1 128	391	70	1 299	45,0
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	1 840	731	322	50	737	40,1
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	1 964	652	289	57	966	49,2
Région rurale	2 600	856	413	91	1 240	47,7

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont les mêmes pour l'entrevue et pour le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

5. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau C3**  
**Taux de réponse à l'entrevue par type de logement, Canada<sup>1</sup>, 2019**

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>2</sup> pourcentage			
							nombre		
							Tous les types de logement	17 491	1 400
Maison individuelle	11 094	797	3 112	393	6 792	61,2			
Maison jumelée ou en rangée	1 744	128	461	55	1 100	63,1			
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	4 259	437	921	148	2 753	64,6			
Autre	393	37	95	16	245	62,3			
Non disponible	1	1	0	0	0	0,0			

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau C4**  
**Taux de réponse au journal par type de logement, Canada<sup>1</sup>, 2019**

	Ménages admissibles <sup>2</sup>	Ménages non répondants à l'entrevue <sup>3</sup>	Journaux <sup>4</sup>			Taux de réponse <sup>6</sup> pourcentage
			Refusés <sup>5</sup>	Inutilisables	Utilisables	
			nombre			
Tous les types de logement	17 491	6 601	2 903	421	7 566	43,3
Maison individuelle	11 094	4 302	1 671	224	4 897	44,1
Maison jumelée ou en rangée	1 744	644	299	48	753	43,2
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	4 259	1 506	882	135	1 736	40,8
Autre	393	148	51	14	180	45,8
Non disponible	1	1	0	0	0	0,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont les mêmes pour l'entrevue et pour le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

5. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

## Annexe D Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses caractéristiques des ménages, Canada<sup>1</sup>

Tableau D1

Taux de réponse au journal par type de ménage, parmi les répondants à l'entrevue, Canada<sup>1</sup>, 2019

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup>	Inutiles	Utilisables	
nombre					
Tous les types de ménages	10 890	2 903	421	7 566	69,5
Ménage d'une personne	3 044	924	181	1 939	63,7
Ménage composé d'un couple sans enfant	3 222	734	88	2 400	74,5
Ménage composé d'un couple avec enfants	2 752	686	70	1 996	72,5
Ménage composé d'un couple avec d'autres personnes apparentées ou non	398	107	14	277	69,6
Famille monoparentale sans personne additionnelle	784	236	34	514	65,6
Autre ménage composé de personnes apparentées ou non	690	216	34	440	63,8

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Répondants à l'entrevue) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

Tableau D2

Taux de réponse au journal par mode d'occupation du logement, parmi les répondants à l'entrevue, Canada<sup>1</sup>, 2019

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup>	Inutiles	Utilisables	
nombre					
Tous les modes d'occupation	10 890	2 903	421	7 566	69,5
Propriétaire sans hypothèque	3 718	881	118	2 719	73,1
Propriétaire avec hypothèque	4 012	1 000	116	2 896	72,2
Locataire (avec ou sans loyer payé)	3 160	1 022	187	1 951	61,7

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Répondants à l'entrevue) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

Tableau D3

Taux de réponse au journal par âge de la personne de référence, parmi les répondants à l'entrevue, Canada<sup>1</sup>, 2019

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup>	Inutiles	Utilisables	
nombre					
Personnes de référence de tous âges	10 890	2 903	421	7 566	69,5
Moins de 30 ans	939	285	42	612	65,2
30 à 39 ans	1 736	497	62	1 177	67,8
40 à 54 ans	2 755	742	113	1 900	69,0
55 à 64 ans	2 329	597	85	1 647	70,7
65 ans et plus	3 131	782	119	2 230	71,2

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Répondants à l'entrevue) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau D4**  
**Taux de réponse au journal par quintile de revenu avant impôt, parmi les répondants à l'entrevue, Canada<sup>1</sup>, 2019**

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Tous les quintiles de revenu	10 890	2 903	421	7 566	69,5
Quintile inférieur	2 199	696	143	1 360	61,8
Deuxième quintile	2 348	626	107	1 615	68,8
Troisième quintile	2 188	548	59	1 581	72,3
Quatrième quintile	2 145	492	68	1 585	73,9
Quintile supérieur	2 010	541	44	1 425	70,9

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non-répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Répondants à l'entrevue) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

## Annexe E Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada<sup>1</sup>

**Tableau E1**  
**Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada<sup>1</sup>, 2019**

	Impact de l'imputation <sup>2</sup> pourcentage
Services téléphoniques conventionnels	65,0
Services de téléphonies cellulaires et téléavertisseurs	12,2
Services de télévision et de radio par satellite	64,2
Services d'accès à Internet	55,2
Services de sécurité résidentielle	9,9

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. L'impact de l'imputation est la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant des données imputées.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

## Annexe F Taux d'imputation par type d'imputation et méthode de déclaration des dépenses au journal, Canada<sup>1</sup>

**Tableau F1**  
**Taux d'imputation pour les biens et services incluant les aliments achetés au magasin, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada<sup>1</sup>, 2019**

Type d'imputation	Items transcrits		Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût manquant d'un item déclaré			
Aliments achetés au magasin	2,6	0,1	1,3
Autres biens et services	5,0	0,0	2,8
Toutes les dépenses	3,4	0,1	1,7
Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale			
Aliments achetés au magasin	83,0	2,1	40,3
Autres biens et services	23,7	1,5	13,8
Toutes les dépenses	63,2	2,0	32,4
Imputation d'un code de dépense plus détaillé			
Aliments achetés au magasin	3,1	3,3	3,2
Autres biens et services	6,8	3,2	5,2
Toutes les dépenses	4,3	3,3	3,8

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau F2****Taux d'imputation pour les collations, les boissons et les repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minute, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada<sup>1</sup>, 2019**

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût total	0,56	0,00	0,45
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées	15,15	10,08	14,20
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson)	15,24	8,75	14,01

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Annexe G Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, Canada<sup>1</sup>****Tableau G1****Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle nationale, Canada,<sup>1</sup> 2019**

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
<b>Canada</b>		
Toutes les classes	14 706 626	2,48
<b>Région</b>		
Région de l'Atlantique	1 025 256	2,30
Québec	3 631 961	2,28
Ontario	5 531 719	2,59
Région des Prairies	2 499 145	2,65
Colombie-Britannique	2 018 544	2,44
<b>Province</b>		
Terre-Neuve-et-Labrador	223 031	2,31
Île-du-Prince-Édouard	65 345	2,36
Nouvelle-Écosse	408 101	2,30
Nouveau-Brunswick	328 779	2,28
Québec	3 631 961	2,28
Ontario	5 531 719	2,59
Manitoba	493 858	2,58
Saskatchewan	434 150	2,52
Alberta	1 571 137	2,71
Colombie-Britannique	2 018 544	2,44
<b>Quintile de revenu du ménage avant impôt (national)</b>		
Quintile inférieur	2 940 260	1,44
Deuxième quintile	2 939 107	1,91
Troisième quintile	2 939 362	2,51
Quatrième quintile	2 945 193	2,96
Quintile supérieur	2 942 705	3,60
<b>Type de ménage</b>		
Ménages d'une personne	4 338 648	1,00
Couples sans enfant	3 846 270	2,00
Couples avec enfants	3 918 625	3,99
Couples avec d'autres personnes apparentées ou non apparentées	830 236	4,77
Ménages monoparentaux sans personne additionnelle	784 638	2,56
Autres ménages avec des personnes apparentées ou non apparentées	988 208	2,92
<b>Mode d'occupation du logement</b>		
Propriétaire	9 831 224	2,71
Propriétaire avec hypothèque	5 506 247	3,13
Propriétaire sans hypothèque	4 324 977	2,18
Locataire	4 875 401	2,02
<b>Taille de la région de résidence</b>		
Centre de population 1 000 000 et plus	6 749 539	2,63
Centre de population 500 000 à 999 999	1 295 961	2,53
Centre de population 250 000 à 499 999	1 154 376	2,35
Centre de population 100 000 à 249 999	1 671 319	2,33
Centre de population 30 000 à 99 999	1 069 989	2,20
Centre de population de 1 000 à 29 999	1 475 740	2,34
Région rurale	1 289 702	2,36

**Tableau G1****Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle nationale, Canada,<sup>1</sup> 2019**

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
<b>Âge de la personne de référence</b>		
Moins de 30 ans	1 380 263	2,12
30 à 39 ans	2 654 743	2,88
40 à 54 ans	3 842 286	3,19
55 à 64 ans	3 031 398	2,35
65 ans et plus	3 797 936	1,73

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

**Note** : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.**Source** : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.**Tableau G2****Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, 2019**

Domaine	Estimation du nombre de ménage	Taille moyenne des ménages
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>		
Toutes les classes	223 031	2,31
Quintile inférieur	44 525	1,41
Deuxième quintile	44 587	1,85
Troisième quintile	44 680	2,37
Quatrième quintile	44 532	2,74
Quintile supérieur	44 707	3,16
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>		
Toutes les classes	65 345	2,36
Quintile inférieur	12 975	1,45
Deuxième quintile	13 131	1,90
Troisième quintile	13 024	2,26
Quatrième quintile	12 943	2,86
Quintile supérieur	13 273	3,32
<b>Nouvelle-Écosse</b>		
Toutes les classes	408 101	2,30
Quintile inférieur	81 534	1,43
Deuxième quintile	81 583	1,85
Troisième quintile	81 680	2,34
Quatrième quintile	81 650	2,84
Quintile supérieur	81 654	3,04
<b>Nouveau-Brunswick</b>		
Toutes les classes	328 779	2,28
Quintile inférieur	65 557	1,39
Deuxième quintile	65 748	1,82
Troisième quintile	65 872	2,20
Quatrième quintile	65 664	2,65
Quintile supérieur	65 938	3,33
<b>Québec</b>		
Toutes les classes	3 631 961	2,28
Quintile inférieur	723 195	1,24
Deuxième quintile	728 499	1,72
Troisième quintile	726 921	2,25
Quatrième quintile	725 444	2,84
Quintile supérieur	727 902	3,36
<b>Ontario</b>		
Toutes les classes	5 531 719	2,59
Quintile inférieur	1 102 005	1,47
Deuxième quintile	1 106 124	2,07
Troisième quintile	1 110 318	2,61
Quatrième quintile	1 104 307	3,02
Quintile supérieur	1 108 965	3,77

**Tableau G2****Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, 2019**

Domaine	Estimation du nombre de ménage	Taille moyenne des ménages
<b>Manitoba</b>		
Toutes les classes	493 858	2,58
Quintile inférieur	98 376	1,48
Deuxième quintile	98 642	2,13
Troisième quintile	98 858	2,56
Quatrième quintile	98 923	3,28
Quintile supérieur	99 059	3,47
<b>Saskatchewan</b>		
Toutes les classes	434 150	2,52
Quintile inférieur	86 719	1,48
Deuxième quintile	86 746	1,97
Troisième quintile	86 904	2,66
Quatrième quintile	86 863	3,00
Quintile supérieur	86 919	3,49
<b>Alberta</b>		
Toutes les classes	1 571 137	2,71
Quintile inférieur	313 624	1,72
Deuxième quintile	313 582	2,27
Troisième quintile	314 263	2,86
Quatrième quintile	314 599	3,03
Quintile supérieur	315 070	3,65
<b>Colombie-Britannique</b>		
Toutes les classes	2 018 544	2,44
Quintile inférieur	402 380	1,47
Deuxième quintile	404 804	1,89
Troisième quintile	403 716	2,33
Quatrième quintile	402 591	2,89
Quintile supérieur	405 053	3,60

**Note :** La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.

**Source :** Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

## Annexe H Taux de réponse, taux d'imputation, estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, capitales des trois territoires

**Tableau H1****Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, capitales des trois territoires, 2019**

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux <sup>1</sup>			Taux de réponse <sup>3</sup> pourcentage
		Refusés <sup>2</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Capitales des territoires	590	222	4	364	61,7
Whitehorse	280	134	2	144	51,4
Yellowknife	196	38	1	157	80,1
Iqaluit	114	50	1	63	55,3

1. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

2. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non-répondants résiduels au journal.

3. (Journaux utilisables/Répondants à l'entrevue) x 100.

**Source :** Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau H2**
**Taux de réponse à l'entrevue par trimestre, capitales des trois territoires, 2019**

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>1</sup>
	nombre					pourcentage
<b>Capitales des territoires</b>						
Tous les trimestres	937	105	218	24	590	63,0
Premier trimestre	234	20	70	4	140	59,8
Deuxième trimestre	236	24	44	6	162	68,6
Troisième trimestre	222	23	48	3	148	66,7
Quatrième trimestre	245	38	56	11	140	57,1
<b>Whitehorse</b>						
Tous les trimestres	456	30	132	14	280	61,4
Premier trimestre	112	8	44	2	58	51,8
Deuxième trimestre	117	3	32	3	79	67,5
Troisième trimestre	110	9	27	2	72	65,5
Quatrième trimestre	117	10	29	7	71	60,7
<b>Yellowknife</b>						
Tous les trimestres	296	46	45	9	196	66,2
Premier trimestre	70	7	14	2	47	67,1
Deuxième trimestre	77	12	8	3	54	70,1
Troisième trimestre	74	12	11	1	50	67,6
Quatrième trimestre	75	15	12	3	45	60,0
<b>Iqaluit</b>						
Tous les trimestres	185	29	41	1	114	61,6
Premier trimestre	52	5	12	0	35	67,3
Deuxième trimestre	42	9	4	0	29	69,0
Troisième trimestre	38	2	10	0	26	68,4
Quatrième trimestre	53	13	15	1	24	45,3

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau H3**
**Taux de réponse au journal par trimestre, capitales des trois territoires, 2019**

	Ménages admissibles	Ménages non répondants à l'entrevue <sup>1</sup>	Journaux <sup>2</sup>		Taux de réponse <sup>4</sup>	
			Refusés <sup>3</sup>	Inutilisables		
nombre					pourcentage	
<b>Capitales des territoires</b>						
Tous les trimestres	937	347	222	4	364	38,8
Premier trimestre	234	94	53	1	86	36,8
Deuxième trimestre	236	74	53	2	107	45,3
Troisième trimestre	222	74	60	1	87	39,2
Quatrième trimestre	245	105	56	0	84	34,3
<b>Whitehorse</b>						
Tous les trimestres	456	176	134	2	144	31,6
Premier trimestre	112	54	29	0	29	25,9
Deuxième trimestre	117	38	24	2	53	45,3
Troisième trimestre	110	38	40	0	32	29,1
Quatrième trimestre	117	46	41	0	30	25,6
<b>Yellowknife</b>						
Tous les trimestres	296	100	38	1	157	53,0
Premier trimestre	70	23	10	0	37	52,9
Deuxième trimestre	77	23	12	0	42	54,5
Troisième trimestre	74	24	7	1	42	56,8
Quatrième trimestre	75	30	9	0	36	48,0
<b>Iqaluit</b>						
Tous les trimestres	185	71	50	1	63	34,1
Premier trimestre	52	17	14	1	20	38,5
Deuxième trimestre	42	13	17	0	12	28,6
Troisième trimestre	38	12	13	0	13	34,2
Quatrième trimestre	53	29	6	0	18	34,0

1. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.



**Tableau H4****Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, capitales des trois territoires, 2019**

	Impact de l'imputation <sup>1</sup> pourcentage
Services téléphoniques conventionnels	32,0
Services de téléphonies cellulaires et téléavertisseurs	4,3
Services de télévision et de radio par satellite	41,9
Services d'accès à Internet	31,2
Services de sécurité résidentielle	1,5

1. L'impact de l'imputation est la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant des données imputées.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau H5****Taux d'imputation selon le type d'imputation et le mode de déclaration des dépenses pour les items de la section du journal sur les aliments achetés au magasin et les autres biens et services, capitales des trois territoires, 2019**

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût manquant d'un item déclaré			
Aliments achetés au magasin	1,3	0,1	0,6
Autres biens et services	5,0	0,1	2,8
Toutes les dépenses	2,5	0,1	1,2
Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale			
Aliments achetés au magasin	91,9	2,4	43,3
Autres biens et services	27,0	2,2	15,9
Toutes les dépenses	71,2	2,4	35,6
Imputation d'un code de dépense plus détaillé			
Aliments achetés au magasin	1,7	3,0	2,4
Autres biens et services	8,0	3,3	5,9
Toutes les dépenses	3,7	3,1	3,4

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau H6****Taux d'imputation pour les collations, les boissons et les repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minute, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, capitales des trois territoires, 2019**

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût total	0,58	0,00	0,40
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées	20,38	15,28	18,81
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson)	19,00	6,50	15,15

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.

**Tableau H7****Estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages, capitales des trois territoires 2019**

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Capitales des trois territoires	22 874	2,53
Whitehorse	11 921	2,37
Yellowknife	7 788	2,76
Iqaluit	3 165	2,57

Note : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2019.